

RAPPORT PREPARE PAR M. FRANCIS VITEL

**AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

ET AVIS N° 2002 - 09 ADOPTE PAR LE CESR LE 28 NOVEMBRE 2002

**LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE
EN ILE-DE-FRANCE**

M. Francis VITEL
28 Novembre 2002

A la mémoire de Victor MARRACHE,
ancien vice président du CESR d'Ile-de-France,
auteur du rapport de 1990 sur le développement
de la lecture en Ile-de-France,
disparu le 23 juin 2002.

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	4
II – LES DIX COMMANDEMENTS DU RAPPORT MARRACHE DE 1990	8
III - L'ETAT DES LIEUX	13
<i>III – 1) L'apprentissage de la lecture</i>	<i>13</i>
<i>III – 1-1) Les mécanismes d'apprentissage</i>	<i>13</i>
<i>III – 1-2) Les moyens</i>	<i>14</i>
<i>III – 1-3) Les résultats</i>	<i>15</i>
<i>III – 1-4) Les mesures de l'Education nationale</i>	<i>15</i>
<i>III – 1-5) Le cas particulier des populations immigrées</i>	<i>16</i>
<i>III – 2) Les bibliothèques publiques</i>	<i>17</i>
<i>III – 2-1) Les bibliothèques municipales</i>	<i>17</i>
<i>III – 2-2) Les bibliothèques départementales de prêt</i>	<i>23</i>
<i>III - 2-3) Le cas particulier de Paris</i>	<i>24</i>
<i>III – 3) Les bibliothèques non publiques</i>	<i>26</i>
<i>III – 4) Le contexte actuel</i>	<i>27</i>
<i>III – 4-1) La télévision</i>	<i>27</i>
<i>III – 4-2) La presse</i>	<i>29</i>
<i>III – 4-3) Le secteur du livre</i>	<i>30</i>
<i>III – 4-4) Le développement des TIC</i>	<i>32</i>
IV – LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE	35
<i>IV – 1) Les politiques publiques</i>	<i>35</i>
<i>IV – 1-1) Menées par l'État</i>	<i>35</i>
<i>IV - 1-2) Menées par les Conseils généraux</i>	<i>36</i>
<i>IV – 1-3) Menées en partenariat</i>	<i>39</i>
<i>IV – 2) Le rôle des associations</i>	<i>42</i>
<i>IV – 3) Les évènements</i>	<i>46</i>
V - LES PRECONISATIONS	49
VI - CONCLUSION	54
ANNEXES	55

LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE EN ILE-DE-FRANCE

I - INTRODUCTION

En 1990 déjà le CESR se préoccupait de l'état de la lecture en Ile-de-France et préconisait des actions permettant de la développer. Pour ce faire, un rapport de Monsieur MARRACHE, rédigé suite à une auto saisine, se terminait par une conclusion dénommée « Les dix commandements ». Ce rapport était complété par un avis, voté en assemblée plénière.

Depuis, l'essor des « nouvelles technologies », tant dans le domaine professionnel que dans la vie quotidienne de chaque francilien, pose de façon aiguë la question de l'accès de tous à ce nouveau mode d'information et de communication. Or, l'illettrisme est une barrière infranchissable à l'appropriation de ces nouveaux outils.

Douze ans après le rapport sur « le développement de la lecture en Ile-de-France », la commission de la culture et de la communication du CESR a donc décidé d'actualiser ce rapport afin d'identifier les actions entreprises, d'en mesurer les résultats et de proposer les mesures nouvelles, adaptées à l'évolution de la société, qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour donner à chaque citoyen un accès facilité à la lecture.

Le contexte dans lequel nous vivons aujourd'hui subit des évolutions importantes, et au delà du développement de la lecture pour les lecteurs, se pose la question de l'accès aux livres pour les non lecteurs.

Même si l'importance de la lecture n'est plus à démontrer, rappelons toutefois que l'illettrisme est un vrai problème de société bien souvent à la source des phénomènes de fracture sociale, d'exclusion et de violence liés à l'incommunicabilité. C'est un enjeu de démocratie qui ne peut laisser personne indifférent.

Jean-Philippe RIVIERE, auteur de « *L'illettrisme, la France cachée* » édition Gallimard 2001, indique en effet que « L'écrit est devenu socialement, économiquement et civiquement indispensable ».

La révolution technologique introduite par le développement de l'utilisation des techniques de l'information et de la communication est un facteur nouveau d'exclusion pour ceux qui, demain, ne pourront s'approprier leur usage. Leur développement dans nos pratiques quotidiennes est inéluctable. Leur utilisation repose sur l'écrit et donc sur la lecture.

L'acte de lire peut se décliner en trois fonctions.

* En tout premier lieu, lire pour le plaisir, pour développer sa culture et ses connaissances et donc mieux se situer par rapport aux autres dans les nécessaires repères sociaux. En dehors du plaisir pur qu'apporte la lecture par la part de rêve qu'elle propose, ce plaisir est conforté par la satisfaction de mieux maîtriser son destin en comprenant ses mécanismes.

* Lire pour apprendre et donc développer sa pensée et sa propre réflexion devant les événements de la vie permettant une socialisation harmonieuse. Ne pas oublier que l'être humain est un être social qui ne peut vivre seul et que si la lecture est un acte individuel, elle est paradoxalement un moyen fort d'aller vers les autres.

* Enfin, lire pour agir car la lecture, en favorisant le développement intellectuel de chacun et sa capacité de compréhension, permet de lutter contre l'exclusion et d'aider à la participation des citoyens à une nouvelle gouvernance dont les sociétés modernes ont besoin.

L'enjeu du développement de la lecture est d'autant plus important que le taux d'illettrisme est préoccupant même si une évaluation précise de la situation est difficile à établir.

La définition même de l'illettrisme n'est pas simple car ses contours ne sont pas fixés une fois pour toutes. Il est admis aujourd'hui de considérer comme illettré toute personne qui, ayant appris à lire, ne possède pas suffisamment, après l'âge de 16 ans, les mécanismes de lecture pour comprendre un texte et faire face aux exigences minimales requises dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle.

Ne pas savoir lire constitue un handicap quotidien dans la vie d'un individu confronté sans cesse à cette exigence pour remplir un formulaire, prendre connaissance d'une notice explicative, s'orienter...

Etre en capacité de lire résulte d'un apprentissage, conforté et entretenu par des actes de lecture jusqu'à la maîtrise complète du sens du texte.

Tous les enfants apprennent à lire mais cet apprentissage n'est pas maîtrisé par tous : 15 % à 20 % des élèves de 6^{ème} n'ont pas acquis les compétences de base en français et cette proportion tend à s'aggraver ; en 2001, 6,4 % des 600 000 jeunes de 17 à 18 ans convoqués aux Journées d'Appel Pour la Défense (JAPD) présentent de graves difficultés de lecture et de compréhension qui pourraient déboucher sur l'illettrisme.

L'INSEE fait état de 2,3 millions d'adultes qui rencontrent cette même difficulté. Ils représentent 5,4 % de la population totale et près de la moitié d'entre eux n'ont pas eu le français comme langue maternelle.

C'est pourquoi il est nécessaire que la puissance publique intervienne pour promouvoir la lecture et répondre au moins en partie aux divers défis rencontrés.

Les temps nouveaux impliquent de démultiplier les actions pour développer la lecture.

La volonté de l'État de lutter contre l'illettrisme est confirmée :

En 1984, le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI), mission interministérielle, est créé pour coordonner la politique nationale de lutte contre l'illettrisme en collaboration avec des partenaires privés et publics.

En 1992, Jack LANG, alors ministre de l'Éducation nationale, propose un plan de lecture dans les écoles et les collèges.

La loi contre les exclusions de 1998 définit la lutte contre l'illettrisme comme une priorité nationale et la fait entrer dans le champ de l'éducation permanente. Elle marque ainsi la prise de conscience collective de l'existence de l'illettrisme en France.

Un arrêté du 17 octobre 2000 du ministère de l'emploi et de la solidarité crée l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) qui a pour mission de fédérer et d'optimiser les moyens affectés par l'État, les collectivités territoriales et les entreprises à la lutte contre l'illettrisme. Elle se substitue au GPLI.

La DATAR, elle même, a mis l'accent, en automne 2000, sur le fait que la maîtrise de la langue française est nécessaire à l'égalité des citoyens et au lien social.

Luc FERRY, nouveau ministre de l'Éducation nationale, a présenté le 19 juin 2002, en conseil des ministres son plan d'actions, concentré sur l'école primaire, pour lutter contre l'illettrisme. Ce plan ambitionne de réduire de 5 % en 3 ans le nombre des élèves quittant l'école primaire sans maîtriser les compétences de base en lecture et écriture.

Le Schéma de Services Collectifs Culturels, adopté par le décret n° 2002-560 du 18 avril 2002, rappelle que « la maîtrise du français est au cœur des politiques de lutte contre l'illettrisme, d'insertion et d'intégration » et préconise le développement d'ateliers d'écriture et de parole dans le cadre de la politique de la ville et la création de lieux d'accès et de formation aux Technologies de l'Information et de la Communication. Il insiste sur les mesures à prendre pour combler le retard réel en Ile-de-France concernant la lecture publique et la construction des publics qui restent à l'écart d'une pratique culturelle régulière, notamment en développant l'offre d'équipements de proximité.

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, quant à lui, préfère « ne pas fixer un quelconque taux minimal d'équipements mais privilégier leur accessibilité et leur qualité, en encourageant l'intercommunalité ».

Quant à la politique de la Région Ile-de-France en faveur de la lecture, elle repose essentiellement sur :

- L'aide aux investissements, effectués depuis 1999, concernant la construction et l'aménagement des médiathèques et la création d'espaces multimédia ;
- L'installation de centres de documentation et d'information (CDI) dans les lycées et les CFA ;
- Les actions ponctuelles de soutien apporté aux associations luttant contre l'exclusion.

Afin d'optimiser les moyens consentis par la Région, l'exécutif du conseil régional s'interroge aujourd'hui sur les orientations d'une politique régionale de la lecture ; des crédits ont été inscrits au budget primitif de l'année 2002 pour soutenir les actions en faveur du livre.

Partant de l'analyse des mesures mises en œuvre suite aux préconisations du rapport de 1990, nous examinerons les évolutions de l'offre de lecture publique et du contexte francilien depuis cette époque, ainsi que les initiatives menées par les divers acteurs de la lecture. Au vu de ces éléments, la commission proposera des pistes d'actions permettant de favoriser le développement de la lecture en Ile-de-France.

II – LES DIX COMMANDEMENTS DU RAPPORT MARRACHE DE 1990

Dans son avis, le CESR recommandait au Conseil régional d’Ile-de-France de mettre en place dès 1991 plusieurs actions expérimentales significatives susceptibles de créer un véritable élan et de conduire à terme, avec l’ensemble des partenaires concernés, à la définition d’objectifs plus ambitieux.

Ces propositions, au nombre de 10, s’appuyaient exclusivement sur les compétences du Conseil régional, en associant d’autres acteurs pour les réaliser, sur la base d’un véritable partenariat.

Nous avons jugé utile, dans le cadre de cette actualisation, de les rappeler. Présentés en caractères italiques, ces « dix commandements » sont accompagnés d’un court commentaire.

Organiser un séminaire pour définir les grandes lignes d’une politique francilienne de la lecture.

Le Comité économique et social est favorable à la tenue en 1990 d’un séminaire organisé par le Conseil Régional auquel seraient conviées toutes les parties prenantes afin de réfléchir à ces différentes propositions, de les enrichir, de mesurer leur faisabilité et, le cas échéant, de trouver des partenaires, publics ou privés, susceptibles de collaborer à certaines d’entre elles.

Partant du constat que dans le domaine de la lecture, une multitude d’actions sont entreprises par de nombreux intervenants, cette proposition visait à les réunir pour enrichir les recommandations du rapport. Avec le recul il semble peut-être plus pertinent de rechercher des possibilités d’actions de coordination plus permanentes.

Redonner aux centres de documentation et d’information une vocation plus culturelle.

Les centres de documentation et d’information des lycées constituent une structure essentielle dans la diffusion de la lecture. Le Conseil Régional pourrait s’impliquer dans leur développement et favoriser, en liaison avec l’Éducation nationale, les activités autant axées sur le livre comme loisir que sur leur fonction documentaire et pédagogique traditionnelle en facilitant par exemple, la constitution de leurs fonds et en favorisant la création de clubs de lecture mobilisés dans le cadre d’animations et de concours.

S’il est vrai que la gestion des CDI dans les lycées ne relève pas uniquement des Conseils régionaux, ces derniers peuvent y prendre une part de responsabilités. Il semblerait que dans notre région cette action n’ait pas eu le soutien nécessaire. Si chaque établissement dispose en effet d’un CDI, son fonctionnement et les actions menées diffèrent d’un lycée à un autre en fonction de l’intérêt que lui accorde l’équipe enseignante, de la qualité et de la disponibilité du personnel affecté.

Amplifier le succès du grand prix du livre des lycéens

Le succès du grand prix du livre des lycéens doit être amplifié, soit en orientant différemment la nature des thèmes retenus en leur donnant une connotation plus littéraire, soit en lançant des concours de poésie, de nouvelles, etc qui s'adresseraient directement aux lycéens, soit enfin en organisant des concours dans les établissements scolaires dont la remise de livres choisis librement par les lauréats constituerait l'enjeu.

Cette action, dénommée depuis le grand prix littéraire des lycéens, a proposé chaque année un thème particulier pour susciter l'intérêt des élèves. Ont été explorés entre autres : la musique, le sport, la science, la poésie.

La Région consacre 76 000 € par an à cette opération qui ne touche que peu de candidats. Certains lycées s'inscrivent régulièrement dans cette action, d'autres jamais.

Elle ne semble pas être aujourd'hui un vecteur important du développement de la lecture et de l'accès des non lecteurs à la littérature de par son aspect sans doute assez élitiste, mais permet de créer ou de garder le lien entre la Région et les lycéens.

Faire pénétrer les livres dans les centres de formations d'apprentis

Le CES préconise de lancer une action spécifique visant à développer la lecture à l'intérieur des centres de formation d'apprentis en conditionnant par exemple l'octroi de certaines subventions à la mise en place de bibliothèques et en étendant aux apprentis certaines des propositions avancées en direction des lycéens.

La Région s'est attachée à doter chaque CFA d'un centre de documentation et d'information, appelé aussi centre de ressources. Aujourd'hui chaque établissement en dispose. Des contrats de qualité, à l'initiative de la Région, ont été signés par une centaine de centres pour améliorer les performances de ces lieux de culture, notamment par la mise à disposition d'outils informatiques de consultation et le recrutement de personnel compétent.

Utiliser la lecture comme moyen d'échange et d'intégration

L'association METROPOLIS dont le secrétariat général est assuré par l'IAURIF pourrait constituer un support très important pour promouvoir les littératures étrangères et notamment francophones. Le CES suggère par ailleurs que les contrats passés par l'IAURIF dans le cadre de l'aménagement de certaines agglomérations de pays en voie de développement puissent comporter un volet culturel.

L'association METROPOLIS fut créée à l'initiative de la Région Ile-de-France pour unir les grandes métropoles mondiales dans leur besoin d'échanger leurs expériences. A l'époque de la proposition du rapport MARRACHE, le secrétariat général de l'association était assuré par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) et de par cette responsabilité, l'implication de la Région était

importante. Ce n'est plus le cas actuellement et cette préconisation, malgré sa louable motivation, fut sans suite. Mais il est certainement possible de promouvoir les littératures étrangères et notamment francophones dans les bibliothèques par des animations spécifiques.

Donner à la lecture une véritable fonction sociale

Le CES demande que les programmes d'accompagnement destinés à financer des actions ou des équipements nécessaires au développement social des quartiers, qui sont prévus dans le contrat de plan État/Région, comportent un volet culturel et qu'ils prévoient plus particulièrement des actions en faveur de la lecture, ce qui demande un approfondissement des véritables attentes des publics exclus.

A ces actions, il convient d'associer les bibliothèques sonores au profit notamment des malvoyants.

Le CESR préconisait, au travers de ce thème, d'intégrer une action culturelle en lien avec la lecture dans toute action sociale menée dans la région. En effet la liaison entre misère sociale et misère culturelle n'est que trop connue.

Ainsi il semble primordial d'intensifier le volet culturel dans le contrat de plan État-Région tout spécialement dans le chapitre concernant le développement social des quartiers.

Par ailleurs les aides financières ou autres pour les associations, en particulier celles menant des actions en direction des catégories sociales les plus défavorisées, telles ATD – Quart Monde, doivent être amplifiées.

Développer la lecture dans les transports publics

Les compétences de la Région dans le domaine des transports publics pourraient être utilisées pour mener des opérations en concertation avec les bibliothèques municipales dans les stations du RER ou du réseau de banlieue SNCF afin d'amener les usagers à la lecture.

Cette action appelle à des partenariats forts entre la Région et les entreprises de transports publics, voire des prestataires particuliers dans les pôles multimodaux. La démarche de partenariat est devenue maintenant une pratique courante dans divers domaines et devrait pouvoir, ici aussi, se concrétiser avec l'entrée du Conseil régional dans le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

A noter cependant le succès remporté par la presse non payante distribuée sur 450 sites en Ile-de-France (gares SNCF, RER, stations de métro, universités...) et lue quotidiennement, selon un sondage de la Sofres, par 1 000 000 de franciliens pour « 20 minutes » et 700 000 pour « Métro ». Au vu de ces résultats, il semble bien que le

temps passé dans les transports est un moment privilégié pour la lecture de la presse et le CESR ne peut que se réjouir de cette initiative qui répond au souhait émis en 1990.

Soutenir les initiatives en faveur de la coopération entre les bibliothèques et de la coordination des actions entreprises

Conscient de la nécessité de favoriser toute institution œuvrant dans le sens de la coordination des actions entreprises en faveur de la lecture et de la coopération entre les bibliothèques, le CES recommande au Conseil régional de soutenir les initiatives allant dans ce sens telles que les agences ou les offices qui bénéficient déjà de subventions en Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais ou Rhône-Alpes.

Ici encore les actions menées par le Conseil régional représentent un bilan positif qu'il convient de conforter et d'améliorer.

Il reste aussi à mettre en place une instance de coordination pour harmoniser les initiatives locales et de les coordonner pour leur donner une dimension régionale.

Le centre francilien du livre qui reste à créer pourrait utilement être le maître d'œuvre de ces initiatives parmi les autres missions qui pourraient lui être confiées.

Prévoir un pôle formation à Marne La Vallée

Le CES est favorable à la mise en place d'un pôle formation à Marne La Vallée en direction des intervenants dans le domaine de la lecture. Ce pôle s'appuyant sur les services déconcentrés de la bibliothèque de France et sur l'Université régionale pourrait s'inscrire dans le cadre d'un Institut de la Culture et de la Communication. Le CES insiste tout particulièrement sur la nécessité de lancer dès à présent une étude dans ce sens afin d'intégrer ce projet dans le contrat particulier prévu à l'article 14 du contrat de plan qui doit définir le site d'implantation et les filières de formation de l'Université régionale dans le cadre du schéma général de développement des Universités en Ile-de-France.

Si un pôle de formation à Marne la Vallée n'a pas vu le jour, il faut noter la réalisation du pôle « Métiers du livre » à Saint Cloud. Programmé dans le contrat de plan État-Région de 1994/1998, il est installé depuis septembre 1999 et attaché à l'université Paris X Nanterre. Il comprend un IUT « information-communication, option métiers du livre », un IUP « métiers des arts et de la culture, mention métiers du livre », un DEUST « audiovisuel » et MEDIADIX qui fait partie du réseau des 12 centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques créés il y a une dizaine d'années. Ce département du pôle « métiers du livre » assure une préparation aux concours de bibliothécaire, offre une formation diplômante intitulée « technique documentaire et médiation culturelle » et déploie également des activités de formation continue par le biais de stages thématiques et de journées d'étude.

La Région a financé la construction de ce pôle « Métiers du livre » à hauteur de 40 millions de francs.

Créer un Centre Francilien du Livre

Le CES propose enfin de mettre à l'étude un projet de Centre Francilien du Livre qui serait un établissement culturel articulé autour d'une bibliothèque (ou d'une librairie). Cet équipement devrait être organisé en réseau, en s'appuyant sur les bibliothèques, les librairies et les maisons d'édition, et faire appel le plus possible au mécénat. Le Centre Francilien du Livre, institution strictement régionale, pourrait être la vitrine et le catalyseur de toutes les actions entreprises en Ile-de-France en ce domaine.

Beaucoup de régions françaises ont créé leur centre régional du livre ou de la lecture. Il est vrai que les particularités de la région francilienne ne permettent pas de copier ce qui est fait par ailleurs. La spécificité de la région Ile-de-France tient au fait qu'il est difficile d'identifier les auteurs et les éditeurs purement franciliens. Malgré tout, il apparaît évident que la mise en place d'un centre en Ile-de-France avec des fonctions bien particulières qu'il convient de déterminer, apporterait des potentialités nouvelles pour favoriser le développement de la lecture.

III - L'ETAT DES LIEUX

III – 1) L'apprentissage de la lecture

Si le présent rapport traite bien du développement de la lecture, qu'il convient de ne pas confondre avec l'apprentissage de la lecture, nous ne pouvons malgré tout ne pas aborder ce sujet. Son importance amènera peut-être le CESR à s'en saisir, le sujet relevant alors de la commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche.

III – 1-1) Les mécanismes d'apprentissage

Il n'est pas dans notre propos de développer ici les résultats des nombreuses recherches menées dans les dernières décennies. Elles ont tout naturellement trouvé leur continuité dans l'établissement de règles pédagogiques pour l'enseignement de la lecture.

Nous citerons toutefois l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP) et les parutions de la « Documentation Française », ainsi que l'Association Française pour la Lecture (AFL) et sa revue « Les Actes de Lecture » qui préparent et publient de nombreuses réflexions et travaux sur les mécanismes d'apprentissage de la lecture.

Actuellement il est largement admis que les systèmes d'écritures ne véhiculent pas directement des idées ou des messages. Ils ne sont que la transcription visuelle de la langue parlée. Il s'en suit que le langage oral est très lié au langage écrit. Il est donc important, comme le souligne Alain BENTOLILA, professeur de linguistique à la Sorbonne, que le jeune enfant baigne dans un environnement diversifié, enfants et adultes pratiquant des expressions orales variées, pour lui permettre d'enrichir son langage oral.

Alain CONTENT, professeur à l'Université libre de Bruxelles, lors des journées de l'Observatoire National de la Lecture en janvier 2000, précisait :

« En résumé, lire, c'est interpréter. Le langage écrit est un code qui représente les formes linguistiques de la langue. L'interprétation du code passe par l'identification des formes linguistiques que le code signale. L'un des objectifs essentiels, premiers, de l'acquisition est que l'enfant acquière les moyens d'associer les éléments de ce code aux représentations langagières qu'il possède déjà ».

Dans une étude de 1979 Jeanne CHALL, spécialiste américaine de l'apprentissage de la lecture et ancien professeur à l'Université de Harvard, distinguait une phase de pré-lecture ou phase de décodage vers 6/7 ans, une phase de consolidation vers 7/8 ans dont la caractéristique principale est l'augmentation de la fluence de la lecture, puis vers 9/10 ans, quand tout va bien, une maîtrise de la lecture susceptible de devenir une activité de prise d'informations. L'enfant à ce stade et seulement à ce stade passe de « l'apprendre à lire » au « lire pour apprendre ».

L'aptitude à la lecture ne s'acquiert pas en 3 ans ou 6 ans, elle est sans cesse en construction. Elle s'entretient par la pratique. Ne pas lire et ne pas écrire altéreront à terme tous les acquis.

III – 1-2) Les moyens

*** Les moyens pédagogiques**

Le premier moyen, le plus essentiel, reste bien sûr au niveau de la classe les leçons de lecture. Cela doit se prolonger par la présence du livre, entre les mains des enfants, pour les activités quotidiennes.

La pédagogie développée par le maître ainsi que le choix des livres et des textes utilisés revêtent bien évidemment une grande importance, mais ces domaines relèvent de la compétence de l'Éducation nationale. Restant fidèles à l'orientation de ce rapport nous ne développerons pas plus amplement cet aspect.

*** Les moyens matériels**

Parallèlement d'autres moyens existent, lesquels sans se substituer au précédent, ont eux aussi toute leur importance.

Citons les bibliothèques centres de documentation (BCD) dans les écoles du premier cycle ainsi que les centres de documentation et d'information (CDI) dans les collèges et les lycées. Ils sont maintenant obligatoires et leur utilité n'est plus à démontrer. Il reste que bien souvent il serait nécessaire de les redynamiser tant dans la composition de leur fond que par la présence de personnels formés aptes à promouvoir des actions en direction des élèves sans attendre que ceux-ci ouvrent timidement la porte.

Citons aussi le nécessaire partenariat dans le cadre de la « co-éducation », maintenant labellisée, avec les parents, mais aussi avec la bibliothèque publique la plus proche. Les résultats très positifs obtenus par la ville de Suresnes suite à la réalisation d'un lien organique entre la médiathèque centrale, les deux bibliothèques de quartier et les BCD des sept écoles de la ville sont à souligner.

Enfin il nous reste à évoquer les technologies de l'information et de la communication qui sont devenues, par les immenses possibilités qu'elles offrent, un moyen incontournable.

Il est à noter d'ailleurs que le taux d'écoles connectées à Internet est passé de 0,6 % à 62 % entre 1997 et 2001 et que tous les collèges et lycées le sont. Parallèlement le nombre d'élèves par ordinateur est passé de 100 à 23 dans le primaire, de 26 à 14 dans les collèges et de 12 à 6 dans les lycées.

III – 1-3) Les résultats

C'est à la lumière des résultats que l'on prend conscience de la nécessité de mettre en œuvre des mesures fortes pour améliorer l'apprentissage de la lecture. En effet, si à l'entrée au cours moyen 2^{ème} année, lors des évaluations nationales sur les épreuves de reconnaissance des mots, le taux de réussite dépasse les 90 %, il n'est, dans le meilleur des cas, que de 75 % à 80 % lorsqu'il s'agit de mesurer la compréhension d'un texte simple.

Lors des journées d'appel pour la défense en l'an 2000 concernant pour la première fois les jeunes gens et les jeunes filles, des études ont été menées au plan national. Selon Alain BENTOLILA 11,5 % des garçons et 7,1 % des filles étaient en difficulté de lecture et d'écriture. En 2001 ces pourcentages sont passés respectivement à 13,9 % et 8,6 % soit 11,6 % des jeunes de 17 à 18 ans. Parmi eux 6,4 % sont en grave difficulté.

Ces derniers relèvent de ce qu'il est convenu de désigner par l'illettrisme. Ce néologisme fut employé pour la première fois en 1977 par l'association ATD Quart Monde qui constatait que la misère culturelle accompagnait la misère économique et qui désirait, par un vocabulaire nouveau, interpeller les institutions et le grand public.

Ce concept a été défini depuis par Jean-Philippe RIVIERE dans son livre sur l'illettrisme :

« L'illettrisme c'est la situation de personnes qui ont été scolarisées mais qui ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle ».

III – 1-4) Les mesures de l'Education nationale

Face à cette question, l'Education nationale tente d'apporter des réponses.

Lors du discours d'ouverture des états généraux de la lecture et des langages à Nantes les 4 et 5 mai 1999, la secrétaire d'Etat à l'enseignement indiquait que la maîtrise de la lecture et des langages constituait la grande question posée à l'école. Elle précisait que même si le niveau culturel et scolaire du plus grand nombre était en hausse, il était incontestable que trop d'enfants arrivaient au cours préparatoire en accusant, à l'oral, des insuffisances difficilement compatibles avec le contact du texte et que trop d'élèves entraient en 6^{ème} sans avoir réellement appris à lire et à écrire. A l'issue de ces états généraux, 12 initiatives concrètes étaient retenues.

Ces mesures consistaient essentiellement à mieux valoriser l'ensemble des actions déjà existantes, à perfectionner les évaluations, à relancer une politique des cycles pédagogiques en y intégrant mieux l'école maternelle, école à part entière, et en utilisant les nouvelles technologies au service de la lecture tant pour l'apprentissage que pour la documentation.

De plus, il était proposé d'améliorer les actions menées auprès des jeunes illettrés identifiés lors des journées d'appel pour la défense et d'encourager la mise en place d'ateliers d'écriture, de lecture et de langage dans chaque classe avec le soutien du Centre National et des Centres Régionaux de Documentation Pédagogique (CNDP et CRDP).

Dès juin 2002, peu après la mise en place du nouveau gouvernement, le ministre confirmait la nécessité de lutter contre l'illettrisme, constatant que les élèves en difficulté en français l'étaient dans toutes les disciplines.

La mesure la plus importante consiste à rendre obligatoire un temps de lecture et d'écriture de 2 h 30 par jour au cycle 2 (Grande section de maternelle – CP – CE1) et de 2 h 00 par jour au cycle 3 (CE2 – CM1 – CM2).

L'apprentissage de la lecture et la maîtrise de la langue sont donc bien une priorité du ministère de l'Education nationale et toutes les actions menées doivent être soutenues et trouver une continuité dans les activités péri et post-scolaires menées par les collectivités territoriales ou les associations.

Rappelons aussi que l'Observatoire National de la Lecture (ONL), créé en juin 1996, a été rattaché à l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP) en septembre 1999. De plus, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) a été créée en octobre 2000.

L'Etat a ainsi mis en place deux organismes de recherches et d'identification d'actions qui pourront orienter les politiques publiques de lutte contre l'illettrisme.

III – 1-5) Le cas particulier des populations immigrées

Pour les enfants, la scolarisation obligatoire et les mesures spécifiques prévues ainsi que leur immersion dans le monde francophone de leur classe d'âge doivent leur permettre d'accéder au niveau de connaissance requis pour maîtriser assez rapidement la langue orale puis écrite.

Pour les adultes, la situation est différente. En effet, le plus souvent le rassemblement familial ou communautaire ne facilite pas la pratique de l'utilisation de la langue française. Pour ceux qui côtoient, dans le cadre du travail, des collègues francophones, les difficultés sont moindres. Il n'en est pas de même pour ceux ou plutôt celles qui restent au domicile. L'action des associations, généralement caritatives, est alors déterminante.

Il apparaît évident que pour éviter des phénomènes de ghettoïsation ou de communitarisme et pour parvenir à une meilleure intégration des populations immigrées dans la société française, il est nécessaire d'accentuer les actions menées dans leur direction et d'aider les associations investies dans ce domaine.

III – 2) Les bibliothèques publiques

III – 2-1) Les bibliothèques municipales

◆ Acteur culturel à part entière, la bibliothèque municipale est l'infrastructure la plus proche du public et donc la plus connue. Elle joue un rôle déterminant en faveur de l'intégration sociale et de la transmission du savoir.

Durant les dernières décennies, elle s'est profondément transformée. L'époque où le bibliothécaire était l'intermédiaire obligé entre le public et le livre est maintenant révolue. Le contact direct avec le livre est devenu la règle, le bibliothécaire remplissant alors son vrai rôle, celui de conseiller ou de susciter un choix. Dans une étude de novembre 1992 sur « Le livre : les bibliothèques publiques », l'IAURIF relevait qu'au cours des années 80, le nombre de bibliothèques municipales a augmenté en France de 70 %. Il reste que leur répartition sur le territoire national n'est pas homogène par rapport à la population desservie et que trop d'entre elles ne sont pas aux normes de 7 m² pour 100 habitants jusqu'à 25 000 habitants puis au-delà, de 1,5 m² pour 100 habitants, élaborées par le ministère de la culture.

Il est à noter qu'aujourd'hui le ministère de la culture tient des états statistiques par département ce qui permet de disposer d'informations concernant l'Ile-de-France, ce qui n'était pas le cas en 1990 et que regrettait M. MARRACHE dans son rapport.

C'est ainsi qu'en 2001, on dénombre 398 bibliothèques municipales en Ile-de-France dont 337 hors Paris et 23 bibliobus pour une population, selon le recensement de 1999, de 10 951 106 habitants.

La superficie totale des bibliothèques franciliennes est de 401 479 m², soit 4,03 m² pour 100 habitants alors que la moyenne nationale est de 5,22m².

L'Ile-de-France dispose, en moyenne, d'une bibliothèque pour 25 056 habitants, alors qu'au niveau national le chiffre est d'une bibliothèque pour 13 224 habitants.

L'Ile-de-France accuse un retard d'équipement important.

En terme de desserte, la situation est correcte puisque 9 972 507 habitants résident dans une commune disposant d'une bibliothèque municipale ; ils représentent 91,06 % de la population francilienne alors que la moyenne nationale n'est que de 62,2 %.

Comme au niveau national, la répartition sur le territoire francilien comporte des disparités importantes. Le taux de couverture pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val d'Oise est excellent (de 100 % à 98,19 %). Mais les Yvelines et l'Essonne ne sont qu'autour de 80 % et la Seine et Marne est, avec un taux de 59,89 %, au-dessous de la moyenne nationale. Ces départements plus

ruraux bénéficient des services d'une bibliothèque départementale de prêt (BDP) qui portent ainsi le taux de couverture à 100 % (ou plus, quand une même population bénéficie des services d'une bibliothèque municipale elle-même desservie par la BDP). Seul le département de la Seine et Marne reste en recul.

	Pop totale INSEE 1999	Pop.desservie Par BM	% par rapport pop totale	pop.desservie par BDP	Total pop. Desservie	% pop desservie Sur pop totale
Paris	2 125 821	2 125 821	100,00%		2 125 821	100,00%
Seine et Marne	1 193 511	714 763	59,89%	325 412	1 040 175	87,15%
Yvelines	1 353 957	1 128 088	83,32%	238 170	1 366 258	100,91%
Essonne	1 134 026	907 657	80,04%	291 616	1 199 273	105,75%
Hauts de Seine	1 428 678	1 419 018	99,32%		1 419 018	99,32%
Seine Saint Denis	1 382 928	1 377 003	99,57%		1 377 003	99,57%
Val de marne	1 226 961	1 214 989	99,02%		1 214 989	99,02%
Val d'Oise	1 105 224	1 085 168	98,19%	284 639	1 369 807	123,94%
TOTAL	10 951 106	9 972 507	91,06%	1 139 837	11 112 344	101,47%

Sources Ministère de la culture

Depuis 15 ans le public inscrit en bibliothèque est passé, au niveau national, de 13,7 % à 18,22 % mais avec des déséquilibres. Citons le déséquilibre par l'âge, les scolaires et les étudiants représentent presque la moitié des inscrits, les retraités fréquentant peu les bibliothèques. Un autre déséquilibre est marqué par le niveau de vie ; plus le public des bibliothèques augmente, plus l'écart d'inscription entre ouvriers et cadres se creuse au profit de ces derniers.

La moyenne régionale du nombre d'inscrits passe de 13,2 % à 16,19 % de la population desservie par une bibliothèque municipale. Là encore des disparités importantes entre départements apparaissent. Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise ont un taux d'inscrits inférieur à 15 %, les Yvelines, l'Essonne et le Val-de-Marne étant aux alentours de 17 %. Seuls la Seine et Marne et les Hauts-de-Seine dépassent le taux national avec respectivement 18,49 % et 18,77 % d'inscrits.

Nombre d'inscrits par département

	pop.desservie par BM	Nombre d'inscrits	% de la pop desservie	Superficie totale BM	m ² BM pour 100 hab.
Paris	2 125 821	317 810	14,95%	62 000	2,92
Seine et Marne	714 763	132 148	18,49%	37 619	5,26
Yvelines	1 128 088	189 111	16,76%	46 549	4,13
Essonne	907 657	157 873	17,39%	44 008	4,85
Hauts de Seine	1 419 018	266 354	18,77%	60 886	4,29
Seine Saint Denis	1 377 003	198 246	14,40%	56 995	4,14
Val de marne	1 214 989	195 699	16,11%	56 913	4,68
Val d'Oise	1 085 168	156 919	14,46%	36 509	3,36
TOTAL	9 972 507	1 614 160	16,19%	401 479	4,03

Source : Ministère de la culture

Sur les 398 bibliothèques municipales, seulement 118 (soit 35 %) sont aux normes du ministère de la culture . Pour respecter ces normes, il faudrait construire 293 436 m² supplémentaires de bibliothèques et pour s'aligner sur la moyenne nationale, 116 729 m² supplémentaires seraient nécessaires.

Or, de 1986 à 1999, les constructions ont représenté 113 846 m². A ce rythme, il faudra 13 ans pour rattraper la moyenne nationale et 33 ans pour se mettre en conformité avec les normes du ministère !

Cela dit, les politiques publiques d'incitation à la construction ou à l'extension de bibliothèques municipales portent leur fruit. En effet, le nombre de m² construit évolue favorablement. Si la moyenne des m² construits annuellement entre 1986 et 1999 est de 8 757 m², la superficie des constructions nouvelles en 2000 est de 13 817 m² et de 11 305 m² en 2001. A noter que déjà 7 088 m² supplémentaires ont été ouverts entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2002.

◆ Pour ce qui concerne les frais d'investissement, les subventions de l'État, par l'intermédiaire de la DRAC, et celles du Conseil régional et des Conseils généraux permettent aux municipalités de faire face aux coûts de construction de nouvelles

bibliothèques ou d'extension de celles existantes. De plus, ces aides devraient faciliter la construction des bibliothèques de quartier dans les zones urbanisées, car seulement 43 % des villes de plus de 10 000 habitants en disposent.

Quant aux frais de fonctionnement, ils concernent les acquisitions d'imprimés et les frais de personnel.

Les dépenses d'acquisition représentent 16,90 F par habitant sur l'ensemble de la France (hors Paris). Pour l'ensemble de l'Ile-de-France, elles sont de 15,28 F et de 16,04 F sans inclure Paris qui reste en retard avec 12,47 F.

Dépenses d'acquisition par inscrit, par habitant et par département

	pop.desservie par BM	Nombre d'inscrits	Dépenses d'acquisition	Dépenses par inscrit	Dépenses Par habitant
Paris	2 125 821	317 810	26 517 000	83	12,47
Seine et Marne	714 763	132 148	12 218 970	92	17,10
Yvelines	1 128 088	189 111	15 897 087	84	14,09
Essonne	907 657	157 873	14 688 781	93	16,18
Hauts de Seine	1 419 018	266 354	27 109 513	102	19,10
Seine Saint Denis	1 377 003	198 246	20 513 228	103	14,90
Val de marne	1 214 989	195 699	21 600 864	110	17,78
Val d'Oise	1 085 168	156 919	13 864 812	88	12,78
TOTAL	9 972 507	1 614 160	152 410 255	94	15,28

Source : Ministère de la culture

Pour les frais de personnel, les bibliothèques municipales de l'Ile-de-France emploient 4 983 agents, dont 3 540 personnels qualifiés soit 71,04 %, alors que ce taux n'est que de 60,64 % sur le territoire national. Le personnel qualifié par bibliothèque diminue, et c'est regrettable, d'une année sur l'autre. Il représentait en moyenne sur la France 5,13 postes par bibliothèque en 1997, 4,8 en 1998 et 4,6 en 1999. Dans notre région, le chiffre est en moyenne de 10,50 postes par bibliothèque et de 12,30 à Paris. En intégrant l'ensemble des personnels, la moyenne nationale est de 7,6 postes par bibliothèque, 14,78 en Ile-de-France et 15,60 à Paris.

Le coût moyen du personnel en 1999 en Ile-de-France est de 99,90 F (15,23 €) par habitant, à comparer au coût moyen en France de 94,52 F. Cette dépense moyenne évolue favorablement puisqu'elle était de 82,56 F en 1997 et de 89,25 F en 1998. La région se situe à un bon niveau, légèrement supérieur à la moyenne nationale, avec toujours des disparités d'un département à l'autre. Le Val d'Oise ne consacre que 72,29 F par habitant alors que le Val-de-Marne en consacre 113,14 F.

Dépenses de personnel par inscrit et par habitant

	pop.desservie par BM	Nombre d'inscrits	Dépenses de personnel (frs)	Dépense par inscrit (frs)	Dépense par habitant(fr)
Paris	2 125 821	317 810	205 570 000	646,83	96,70
Seine et Marne	714 763	132 148	71 137 170	538,31	99,53
Yvelines	1 128 088	189 111	101 828 217	538,46	90,27
Essonne	907 657	157 873	101 278 494	641,52	111,58
Hauts de Seine	1 419 018	266 354	150 619 572	565,49	106,14
Seine Saint Denis	1 377 003	198 246	149 919 955	756,23	108,87
Val de marne	1 214 989	195 699	137 459 932	702,40	113,14
Val d'Oise	1 085 168	156 919	78 442 655	499,89	72,29
TOTAL	9 972 507	1 614 160	996 255 995	617,20	99,90

Source : Ministère de la culture

◆ La formation de ces personnels reste un enjeu d'importance. En effet, seule une formation adaptée peut leur permettre de répondre aux missions qui leur sont confiées, les rendre aptes à répondre aux nouvelles attentes du public et aussi, et surtout, leur donner les moyens d'aller au devant de ceux qui ne lisent pas et qui ne fréquentent pas les bibliothèques.

C'est ainsi que dès 1997, le ministère de la culture a mis en place des programmes de médiation autour du livre sur 6 régions. Le dispositif a été généralisé et une circulaire interministérielle du 17 février 1998 des ministres de la culture et de la communication et de la jeunesse et des sports a précisé la création de sessions du BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire ; niveau IV), « Médiateurs du livre ». Cette décision est la continuité logique des actions de formation en direction des bénévoles initiée dès 1991 pour répondre à une demande du mouvement ATD Quart Monde.

Le médiateur du livre est rattaché à une bibliothèque municipale dont il doit relayer l'action en allant à la rencontre des publics qui ne la fréquentent pas. Ses missions sont définies dans la circulaire du 17 février 1998:

- conduire des actions de proximité hors des murs de la bibliothèque : bibliothèque de rue, animations autour du conte et du récit, colportage de livres à domicile, présentation d'ouvrages, ateliers d'écriture et résidences d'artistes, etc... ;
- intervenir dans tous les lieux de vie (habitations, locaux à usage collectif, espaces extérieurs, centres sociaux, foyers ruraux, maisons de l'enfance, PMI, centres de loisirs et de vacances, etc...) et établir des relations suivies avec les familles ;
- travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels ;
- organiser des activités à l'intérieur de la bibliothèque et assurer une prise en charge personnalisée de certains lecteurs : aide à l'appropriation des lieux, des outils et des ouvrages (aide aux devoirs, activités d'accueil et d'informations, dialogue sur les livres), aide à l'utilisation des fichiers et ordinateurs, etc...

Cette définition montre bien le rôle déterminant que peuvent assumer ces médiateurs du livre en lien avec les autres personnels qualifiés de la bibliothèque face à l'urgence des problèmes posés par la progression de l'illettrisme et des situations d'exclusion.

◆ De plus en plus, les fonds mis à la disposition du public se sont diversifiés. Les livres ne sont plus les seuls présents et les bibliothèques se sont transformées en médiathèques. Concernant les livres, l'offre par habitant au niveau national progresse, elle est actuellement de 3 imprimés par habitant (hors Paris). Elle était de 2,9 en 1999 et de 2,63 en 1998. En Ile-de-France la situation est moins favorable car la moyenne se situe à 2,43 imprimés par habitant (hors Paris) et à 2,18 en incluant Paris.

L'analyse par département montre qu'aucun des départements franciliens n'atteint la moyenne nationale. Paris se situe à un niveau très bas avec 1,28 imprimés par habitant, le Val d'Oise également a une offre limitée à 1,85, les autres départements se situant autour de 2,5.

L'offre par inscrit est pratiquement identique d'un département à l'autre avec une fourchette de 13 à 16 imprimés en moyenne par inscrit, sauf pour Paris qui accuse un retard important en ne proposant que 9 imprimés par inscrit.

Nombre d'imprimés à disposition par inscrit, par habitant et par département

	pop.desservie par BM	Nombre d'inscrits	nb imprimés	Nb imprimé par inscrit	Nb imprimé Par habitant
Paris	2 125 821	317 810	2 713 000	8,54	1,28
Seine et Marne	714 763	132 148	1 945 247	14,72	2,72
Yvelines	1 128 088	189 111	2 721 619	14,39	2,41
Essonne	907 657	157 873	2 539 994	16,09	2,80
Hauts de Seine	1 419 018	266 354	3 626 529	13,62	2,56
Seine Saint Denis	1 377 003	198 246	3 187 030	16,08	2,31
Val de marne	1 214 989	195 699	3 047 736	15,57	2,51
Val d'Oise	1 085 168	156 919	2 004 602	12,77	1,85
TOTAL	9 972 507	1 614 160	21 785 757	13,50	2,18

Source : Ministère de la culture

Pour le nombre de prêts, la moyenne nationale est de 23 imprimés empruntés par an et par inscrit. La moyenne régionale est identique avec un taux un peu supérieur pour Paris avec 25 imprimés et un peu inférieur pour le Val d'Oise avec 20 imprimés.

Globalement, s'il est vrai que l'Ile de France accuse un retard d'équipement de lecture publique, notamment en terme de superficie, 91,06 % des franciliens disposent cependant d'une bibliothèque dans leur commune. Pourtant, le nombre d'inscrits dans les bibliothèques ne progresse pas au rythme de l'évolution nationale et les efforts d'acquisition d'imprimés restent en deçà des pratiques nationales. Par contre, l'Ile-de-France se situe au dessus de la moyenne nationale pour la dotation en personnel.

III – 2-2) Les bibliothèques départementales de prêt

Anciennement bibliothèques centrales de prêt sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale puis du ministère de la Culture à partir de 1976, les bibliothèques départementales de prêt ont pris ce nom et sont devenues un service du Conseil général en 1986 suite aux lois de décentralisation. Certaines, de part la variété de leur fonds, sont dénommées médiathèques.

Elles ont un rôle déterminant dans les zones rurales, ce qui explique qu'il n'en existe pas à Paris ni dans les 3 départements de la petite couronne de notre région.

La bibliothèque départementale a une double mission :

- développer la lecture publique en assurant le prêt de documents dans les communes de moins de 10 000 habitants ;
- appliquer les décisions du Conseil général en matière d'aides financières destinées à encourager le développement de la lecture dans l'ensemble des communes du département.

Pour exemple, la médiathèque départementale de Seine et Marne a prêté 236 497 documents durant l'année 2001 aux 485 communes sur les 514 que compte le département. Les prêts ont été réalisés par l'intermédiaire de 195 bibliothèques municipales et relais-lecture, de 235 dépôts dans des centres de PMI, de loisirs ou de vacances et à la maison d'arrêt de Melun et enfin de 287 écoles primaires.

La formation des personnels étant une des priorités des Départements, les médiathèques départementales apportent une aide à la réalisation d'animation autour du livre et assurent la formation des personnels bénévoles qui animent les petites bibliothèques et accueillent le public.

Elles proposent aussi leur soutien technique et leurs conseils aux élus et aux responsables de bibliothèques en matière de construction et d'aménagement de locaux et de demandes de subvention. Elles prêtent également du mobilier spécifique et des fonds documentaires attrayants pour équiper, sous certaines conditions, les bibliothèques des communes de moins de 2 000 habitants.

III – 2-3) Le cas particulier de Paris

La capitale ville-département regroupe, à elle seule, un nombre très important de bibliothèques institutionnelles ou privées. Paradoxalement leur quantité même et leur variété, la diversité de leurs modes d'accès brouillent leur image aux yeux de leurs utilisateurs.

En plus des 64 bibliothèques municipales (57 bibliothèques de quartier et 7 bibliothèques spécialisées), la ville de Paris dispose de bibliothèques à vocation nationale dont, parmi les plus prestigieuses, la bibliothèque nationale de France (sur ses quatre sites : Richelieu, François Mitterrand, Arsenal, Opéra), la bibliothèque publique d'information du centre Georges Pompidou, la médiathèque de la cité des sciences et de l'industrie, les bibliothèques universitaires ou des grandes écoles, les bibliothèques de certains musées ainsi que celles d'institutions privées.

Cette riche complexité a conduit, suite à la tenue du colloque sur la lecture publique à Paris organisé par la direction des affaires culturelles de la mairie de Paris en

novembre 1994, à créer l'Observatoire Permanent de la Lecture Publique à Paris (OPLPP), structure inter institutionnelle d'échange et de coopération.

Ont participé à la création de l'OPLPP:

- le ministère de la Culture ;
- le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle ;
- la direction régionale des affaires culturelles ;
- la mairie de Paris, direction des affaires culturelles ;
- le conseil supérieur des bibliothèques ;
- la bibliothèque nationale de France ;
- la bibliothèque publique d'information du centre Georges Pompidou ;
- la bibliothèque Sainte Geneviève ;
- la médiathèque de la cité des sciences et de l'industrie.

L'OPLPP s'est assigné pour principales missions de :

- favoriser la réflexion sur la lecture publique à Paris et fournir aux institutions intéressées des pistes de travail ;
- proposer des actions concrètes de coopération destinées à surmonter les frontières institutionnelles.

L'observatoire, dès 1995, a publié un plan guide « Paris en bibliothèques » de 108 bibliothèques, publiques ou privées, généralistes ou spécialistes, choisies en fonction de l'importance quantitative ou qualitative de leur collection et de leur accessibilité à un large public. Il a également réalisé une enquête sur les habitudes de lecture et les attentes des parisiens.

Depuis, l'OPLPP a mené et publié d'importantes enquêtes pour mieux connaître le profil des usagers et des non usagers des bibliothèques intra muros. Il a aussi organisé un colloque « Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération » le 24 mars 1998. Une édition de dépliants est en cours de parution sur des thèmes particuliers tels la musique, entreprise et gestion, la photo, la santé, le cinéma, l'environnement.

Une enquête menée en 1997 a débouché en 1999 sur le projet d'instaurer une carte unique d'usager qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Pour l'heure le projet n'a pas

encore abouti. Il est vrai que l'OPLPP n'a pas de structure juridique établie et que son existence repose sur l'implication active des institutions membres et la motivation de leurs responsables. Cela ne facilite évidemment pas la mise en œuvre de décisions pratiques s'imposant à chacun des membres.

La mairie de Paris a, entre autres actions culturelles en direction de la lecture, établi depuis 1990, en partenariat avec l'académie de Paris, le « Plan Paris Lecture ». Son objectif est de développer le goût et le plaisir de lire ainsi que de contribuer à améliorer la lecture et la maîtrise du langage, tant écrit qu'oral, chez les enfants des écoles élémentaires et des grandes sections de maternelle. Le plan s'appuie sur 3 outils :

- les BCD installées dans les écoles élémentaires avec des animateurs de la ville ;
- les ateliers lecture dans le cadre des BCD pour les enfants de CE1 ;
- le centre « Paris lecture », centre de ressources, basé dans le 13^{ème} arrondissement.

Par ailleurs des opérations spécifiques sont organisées pour sensibiliser les enfants à la lecture. Citons l'opération « Paris incite les enfants à la lecture » et le partenariat avec l'association « Lire et faire lire ».

III – 3) Les bibliothèques non publiques

Dans le domaine de la lecture et de sa promotion, la présence des associations est déterminante. Au plus près des réalités et en mesure d'apporter des réponses de proximité, le tissu associatif, grâce à l'engagement de nombreux bénévoles, permet la mise en œuvre de mesures adaptées et immédiates. Son champ d'action est très vaste. En plus d'activités de terrain en direction de publics particuliers ou défavorisés, soit seules ou en partenariat avec des acteurs publics, les associations s'impliquent aussi dans la réalisation de bibliothèques de quartier ou itinérantes.

La présence de bibliothèques dans les prisons et les hôpitaux repose essentiellement sur les associations mais aussi sur les fondations d'entreprises.

Le 31 mars 1998 la ministre de la culture et de la communication et le secrétaire d'état à la santé et à l'action sociale, ont installé « Le cercle des partenaires de la culture à l'hôpital ». Ces membres, tels la fondation AIR FRANCE, les fondations banques CIC pour le livre, HACHETTE, FRANCE TELECOM, se sont engagés au coté de l'État et des collectivités territoriales à faciliter le développement des pratiques artistiques et culturelles à l'hôpital. A l'occasion du colloque « Demain, l'hôpital... », les mêmes ministres ont signé, le 4 mai 1999, une convention relative au développement des activités culturelles dans les hôpitaux.

Cette convention conforte les jumelages avec « Le cercle des partenaires de la culture à l'hôpital » et met en place 2 actions :

- le développement de la lecture à l'hôpital ;
- l'introduction d'une nouvelle fonction : le « responsable culturel hospitalier ».

Rappelons le cas particulier de l'assistance publique des hôpitaux de Paris qui dispose de sa propre structure.

Citons enfin les bibliothèques des Comités d'Entreprise (CE), trop souvent ignorées par les statistiques, ce qui ne permet pas d'avoir une perception fine de la réalité de l'état de la lecture.

Dès sa naissance, à la fin de 19^{ème} siècle, le mouvement syndical s'est fortement impliqué dans le développement de la lecture.

Le livre est alors perçu comme un instrument d'émancipation et d'affranchissement. Des bibliothèques furent créées à partir de 1890 dans les bourses du travail. La création des CE en 1945 amplifie cette volonté d'auto éducation ouvrière et les bibliothèques de CE, installées alors, sont animées de cet esprit, ce qui leur confère une profonde singularité. Facteur d'émancipation il y a plus d'un siècle, la lecture est, par la suite, considérée comme une source d'enrichissement personnel pour être aujourd'hui un instrument de citoyenneté et de démocratie.

Des projets inter-Comités d'Entreprise pour développer la lecture ont pris corps à l'exemple de celui mené par les CE de SNCF/PACA, d'AIR-FRANCE Orly-nord et des chantiers navals du Havre.

III – 4) Le contexte actuel

III – 4-1) La télévision

« Dans la France de 2002, la culture marche sur deux pieds : l'école et la télévision. Si on veut réussir la démocratisation de la culture il faut agir sur ces deux vecteurs » (Le Monde du 4 mai 2002)

Qu'en est-il de la télévision ?

Selon les données de l'étude annuelle « L'année TV 2001 » réalisée par l'institut national de mesure d'audience « Médiamétrie », la télévision est restée en moyenne allumée 5 h 45 par jour dans un même foyer français, soit une heure de plus qu'en 1993, et 2 h 15 de plus qu'en 1982.

Les femmes continuent de regarder la télévision en moyenne chaque jour une heure de plus que les hommes. Les enfants de 11/14 ans sont les plus assidus avec 2 h 40 chaque jour suivis des 4/10 ans avec 2 h 18.

La très large majorité des programmes proposés par les chaînes nationales hertziennes sont des magazines documentaires (32,6 %) et des fictions conçues pour la télévision (20,6 %). Le reste des programmes est réparti entre les variétés (8 %), les émissions pour la jeunesse (7,6 %) et la publicité (6,6 % du temps d'antenne cumulé proposé par les 6 chaînes).

Cette offre ne correspond pas à la demande puisque les français privilégient les journaux télévisés (6 % de l'offre pour 15,3 % de la consommation), les téléfilms, les films et les jeux.

TF1 reste la chaîne la plus regardée (32,7 % de part d'audience) devant France 2 (21,1 %), la chaîne la moins regardée étant ARTE- FRANCE 5 (3,4 %). Enfin, lorsqu'ils disposent du câble ou du satellite (19,9 % des foyers), les français regardent majoritairement les chaînes hertziennes, même si l'attrait des chaînes thématiques continue à croître et que leur part d'audience s'établit à 31,2 % en 2001.

Comme on peut le constater, la part des programmes culturels ne semble pas être une préoccupation première. Et pourtant la télévision est un moyen d'accès à la culture qu'il importerait de réinvestir. Si on regarde l'évolution de la programmation, on constate que les sujets culturels représentaient encore en 1998 10 à 12 % du « 20 heures ». En 2000 ils passaient à 9 % et depuis la rentrée 2001 on est à moins de 4 %. Dans le même mouvement, les magazines culturels sont repoussés à des heures de plus en plus tardives comme s'il s'agissait seulement de les faire figurer dans les quotas. Par exemple « Guillaume DURAND » qui a remplacé « Bernard PIVOT » est diffusé vers minuit et « Les mots de la nuit » qui succèdent au « Cercle de minuit » ne passent qu'à 1 h 10 du matin.

Et pourtant, tous les professionnels de la culture s'accordent à reconnaître que la télévision, par son impact dans la vie des français, est devenue l'instrument culturel par excellence et insistent pour opposer à la logique de l'audimat, une logique de qualité prenant en compte le volet culturel.

Dans un monde envahi d'images, bonnes et mauvaises, apprendre à les trier et à les analyser devient aussi important que de savoir lire, écrire, compter. Partant de ce postulat, l'association « Savoir au présent » propose aux enseignants, en partenariat avec ARTE, France 2 et France 3, un programme d'éducation au regard par la télévision baptisé « Télémaque ». Cette initiative se déroule sur une année scolaire et comprend la remise de cassettes et de matériels pédagogiques, des rencontres et des débats avec les équipes des émissions retenues dans les cassettes.

III – 4-2) La presse

La presse, comme l'ensemble des imprimés, subit une diminution du lectorat. La France ne vient plus qu'en 18^{ème} rang en Europe pour le tirage des quotidiens. Cette évolution est tout de même récente puisqu'en 1990, 4 300 millions d'exemplaires de la presse grand public et payante étaient diffusés en France, et passaient à 4 600 millions d'exemplaires en 2001, mais avec une tendance à la baisse depuis 1997 (-2,7 % depuis 1997, dont -0,1 % entre 2000 et 2001).

La lecture des journaux connaît une érosion régulière : actuellement, 35 % des Français lisent un quotidien, ils étaient 55 % en 1973.

Comment évolue l'intérêt pour la presse ?

Les ventes en 2001 se répartissent de la manière suivante : un attrait certain pour la presse magazine (44 % des ventes) et la presse quotidienne régionale (37 %), une presse quotidienne nationale qui représente 12 % des ventes, les journaux dominicaux et la presse hebdomadaire régionale représentant respectivement 4 % et 1,5 %. En terme d'évolution, la presse régionale connaît la plus forte hausse (+1,5 % par rapport à 2000) alors que les quotidiens nationaux ont, pour la première fois depuis 1994, enregistré une baisse de leur diffusion (-1 %).

Devant cet intérêt pour les éditions dominicales vendues par les quotidiens régionaux (qui en 5 ans ont progressé de 25 %), la presse magazine d'information se lance dans une régionalisation de ses « unes ». Le supplément francilien du *Nouvel Observateur*, lancé en octobre 2000, lui a permis d'accroître ses ventes de 20 % sur la première année en Ile de France. « *Il y a là une demande d'information de proximité de la part des lecteurs, la presse nationale est ressentie comme trop parisianiste, éloignée des préoccupations du quotidien* » explique Gilles de Courtivon, président de l'Association pour la promotion de la presse magazine. L'Ile-de-France pourrait utilement bénéficier du développement d'une presse régionale, qui répondrait sans doute à une attente de lecteurs potentiels.

La diminution du lectorat de la presse écrite n'a pas que des effets sur l'édition mais aussi sur la distribution. C'est ainsi que sur les 370 kiosques à Paris, 60 sont actuellement fermés.

Par ailleurs, depuis quelques mois, on assiste à l'implantation des journaux dits gratuits tels « *Métro* » d'un groupe suédois et « *20 minutes* » d'un groupe norvégien. Très fortement contestés lors de leur apparition, ces journaux ne semblent pas avoir d'impact vraiment tangible sur les quotidiens payants. Les accords passés avec le syndicat du livre CGT permettent d'assurer leur distribution à Paris, Marseille et Lyon. Il apparaît qu'ils sont, y compris dans la répartition de la manne publicitaire, un complément plutôt qu'un concurrent.

Les éditeurs de la presse écrite, composée de la presse quotidienne, de la presse magazine et de la presse spécialisée, affirment être préoccupés par les questions liées à l'illettrisme. Il en va, il est vrai, de l'avenir de ce secteur mais ils disent aussi être soucieux de préserver une démarche citoyenne grâce à la lecture de la presse. Des initiatives ont été prises dans ce sens.

Notons aussi l'action menée par le Conseil régional auprès des lycéens pour les sensibiliser à l'information diffusée par la presse, les inciter à devenir acteurs et lecteurs en les initiant aux techniques journalistiques, rédactionnelles, graphiques et informatiques. Cette action, à l'initiative du vice-président chargé des lycées et de la vie scolaire est menée en partenariat avec l'association « J. PRESSE », association nationale de la presse d'initiative jeune.

Dans le même ordre d'idée, la semaine de « La presse dans l'école » est organisée, au niveau national, par le comité de liaison pour l'éducation aux médias de l'information et la fédération nationale de la presse française.

Signalons enfin qu'au lendemain de la libération, une formule originale de distribution coopérative de la presse (loi Bichet) a été instituée et existe depuis dans notre pays. Cette formule, parfois contestée, est souvent enviée par nombre de pays voisins. Elle permet aux divers journaux et magazines d'être distribués sur l'ensemble du territoire quelle que soit l'importance de leur tirage ou la forme de leur société éditrice. Ce système de distribution concourt à la pluralité des titres et des opinions pour une meilleure diffusion de la pensée et de la formation de nos concitoyens.

III – 4 – 3) Le secteur du livre

Le Centre National du Livre (CNL) en liaison avec la Direction du livre et de la lecture et le Syndicat national de l'édition effectue régulièrement une analyse de l'évolution du secteur du livre.

Les dernières données chiffrées montrent une évolution importante de la production en 2001 avec 44 618 nouveautés produites, soit une progression de 13 % par rapport à l'année 2000, alors que le rythme était plutôt de 2 % par an depuis 1999. Les hausses les plus marquées ont concerné les catégories Sciences de la nature, Sciences de l'information et les catégories Littérature avec une évolution forte de la littérature enfantine et des bandes dessinées.

La reprise du marché amorcée en 1999 se confirme avec une hausse de 4,3 % du chiffre d'affaire courant des éditeurs pour l'année 2000 portée par une évolution très favorable des secteurs des Arts et de la jeunesse (respectivement +15 % et +10 %), et une progression marquée pour les livres pratiques (+6,9 %), les bandes dessinées (+6,5 %) et la littérature (+6,2 %).

Cependant, le secteur de l'édition a subi, comme bien d'autres secteurs de l'économie, des fusions/absorptions importantes. La disparition ou la difficulté de survie

de beaucoup d'éditeurs indépendants reste un problème délicat et important. En effet la concentration économique de l'édition pose la question de la pluralité des idées et de la diversité culturelle. Il convient donc de bien prendre en compte toutes les réalités de l'édition et de ses impacts dans la vie culturelle pour apporter les inflexions nécessaires.

Au niveau de la distribution, le nombre d'exemplaires vendus s'élève, pour l'année 2000, à 353,6 millions, en progression de 6,2 % par rapport à l'année précédente. Les ventes sur le marché de détail ont progressé de 5,5 % en francs courants.

La répartition des achats en valeur montre le poids important des ventes par correspondance et des clubs qui représentent 24,1 % des achats, puis viennent les librairies pour 20,8 %, les grandes surfaces non spécialisées pour 17,8 % et les grandes surfaces spécialisées pour 17,2 %.

Les livres de poche représentent 28,5 % des exemplaires vendus.

A noter cependant que le nombre de librairies de quartier a diminué de façon inquiétante. Soit la librairie a purement et simplement disparu, soit elle a été remplacée par un point presse où quelques livres, généralement les best-seller, sont proposés sans personnel compétent pour aider l'acheteur. Il apparaît que lorsqu'une librairie disparaît 40 à 50 % de son chiffre d'affaire ne sont pas repris par les autres points de vente. Là encore, la grande distribution s'est implantée majoritairement à l'exemple de la FNAC qui a ouvert son premier magasin de la rue de Rennes à Paris en 1974. Si cette enseigne se trouve depuis peu, elle-même, concurrencée par l'introduction du livre dans les hypermarchés, elle reste le premier libraire de France. Avec 60 magasins, elle est le premier client de tous les éditeurs et hormis les livres scolaires qu'elle ne propose pas, un livre sur cinq est acheté à la FNAC. La disparition de nombreuses librairies de quartier, qui étaient un lieu de vie dans la ville, est aussi un handicap dans le développement de la lecture car une librairie générale propose un fonds selon son importance de 5 000 à 50 000 titres, alors que les hypermarchés n'en proposent qu'entre 1 000 et 5 000.

Depuis la loi LANG de 1981, le prix du livre en France est unique dans le but de préserver les lieux de distribution de proximité. Cette loi a été confortée depuis par le conseil européen dans sa résolution du 12 février 2001 afin d'avoir une production littéraire variée et facilement accessible.

Le prix du livre a augmenté de 1,6 % en 2001, toutes catégories confondues, et suit l'évolution de l'indice général des prix à la consommation avec cependant une hausse des prix plus importante pour le secteur de la jeunesse.

Hormis quelques éditions particulières et forcément restreintes, le prix des livres reste un handicap à sa distribution notamment en direction des jeunes.

Sur les pratiques de lecture, le CNL indique que 74 % des français de plus de 15 ans ont lu, en 1997, au moins un livre au cours des 12 derniers mois (ils étaient 75 % en

1988), 14 % ont lu 25 livres ou plus au cours de la même période (ils étaient 17 % en 1988).

Une enquête récente, effectuée lors de la dernière manifestation de « Lire en fête », indique que pour 70 % des enfants de moins de 15 ans la lecture est un plaisir mais cet engouement décroît au fil de la scolarité. En effet, un enfant sur trois est passionné de lecture en CM2, contre un sur six en 3^{ème}. 56 % des lycéens lisent entre un et cinq livres par an (en dehors des programmes scolaires) mais ils ne sont que 9 % à lire au moins dix livres.

Les livres pour la jeunesse et les BD représentent une part importante de l'édition et de la distribution. C'est un secteur en expansion et pourtant le plaisir de lire, fort chez les jeunes enfants, diminue avec l'âge. Une attention particulière est à porter aux lycéens pour entretenir le goût de la lecture.

III – 4-4) Le développement des TIC

Le processus évolutif tout à fait normal des sciences et des techniques nous amène à vivre l'émergence et le progrès rapide d'outils nouveaux. Ceux-ci concernent particulièrement l'information et la communication.

Alors qu'un retard était à déplorer il y a 5 ans, l'usage d'Internet, un de ces nouveaux outils informatiques, se développe aujourd'hui de façon accélérée, tant dans les foyers qu'à l'école ou dans les bibliothèques.

Un sondage effectué pour le magazine SVM en février 2001 indique que 30 % des foyers français sont équipés d'un ordinateur (35 % en Ile-de-France selon une étude de l'INSEE), et que 17 % des foyers disposent d'un accès à Internet, et ce phénomène récent s'accélère puisqu'un quart des accès Internet ne date que du début de l'année 2001 ! En Juin 2002, 16 millions de français sont connectés à Internet, ils n'étaient que 1,5 million en 1997 !

Si le retard se comble, la France n'a cependant pas encore atteint le niveau d'équipement de ses voisins européens : en Grande Bretagne 1 foyer sur 3 est connecté à Internet, 1 sur 2 en Suède.

Malgré un déficit d'équipement personnel, les usagers utilisent de plus en plus les possibilités qui leur sont offertes par ailleurs: 3 enfants sur 4 en disposent à l'école et 1 adulte sur 3 au bureau.

L'INSEE indique que 1/3 des français de plus de 15 ans ont déjà utilisé Internet, mais cet outil est en priorité utilisé par les jeunes. En effet, 43 % des étudiants déclarent disposer d'un accès personnel à Internet contre 3 % des retraités. Les plus de 50 ans résistent, ils représentent 40 % de la population française mais seulement 15 % des internautes.

Qu'en est-il à l'école ?

L'effort financier important consenti par l'Etat et les Collectivités locales a permis d'équiper les établissements scolaires en matériel informatique. En mars 2002, le taux moyen d'équipement est de 6 élèves par ordinateur au lycée, 14 dans les collèges et 23 dans les écoles ; en 1997, il était respectivement de 12, 26 et 100.

Le Conseil régional a comme objectif, pour l'année 2004, de doter les 468 lycées franciliens d'un ordinateur pour 4 élèves.

Tous les collèges et les lycées publics français et 62 % des écoles primaires et maternelles sont connectés à internet (ils n'étaient respectivement que 11 % pour les collèges, 32 % pour les lycées et 0,6 % pour les écoles, en 1997).

65 % des enseignants déclarent qu'Internet est déjà un outil important dans leur vie professionnelle.

Ces équipements sont utilisés dans un objectif pédagogique d'aide à l'apprentissage des savoirs – les logiciels se multiplient -, d'ouverture vers la connaissance par les possibilités documentaires qu'offre Internet mais aussi d'appropriation de l'utilisation de l'outil informatique par les enfants.

En effet la question des nouvelles technologies à l'école est d'abord une question de pédagogie. Leur existence ne se justifie que dans une autre conception du rapport au savoir avec une mise à disposition de l'outil, pratique et facile pour chaque élève.

Cette mise à disposition dans la classe devient plus importante aussi pour combler, autant que faire se peut, la différence d'équipement au sein des familles.

Il existe aussi depuis l'année scolaire 2000/2001 un brevet « Informatique et Internet » pour attester que l'élève utilise de manière autonome et raisonnée les technologies de l'information et de la communication disponibles à l'école et au collège pour lire et produire des documents, rechercher des informations qui lui sont utiles et communiquer au moyen d'une messagerie.

Enfin, par décret du 5 juillet 2002, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a vu ses attributions élargies aux nouvelles technologies.

Et dans les bibliothèques ?

Depuis le milieu des années 90, Internet constitue indéniablement une révolution pour l'ensemble des bibliothèques. Perçu comme une extension du champ de l'information et de la diffusion culturelle, il est apparu naturel que les établissements de lecture publique offrent ce service en complément de leurs collections. Selon le ministère de la culture, 28,6 % des bibliothèques municipales pour 45,7 % de la population desservie, avaient, au 31 décembre 2000, au moins un accès à Internet à proposer au

public. Elles n'étaient que 16,2 % l'année précédente pour 32,6 % de la population desservie.

Chacun se félicite de la progression phénoménale de cet outil dans les bibliothèques, mais la question de savoir si la mission est de favoriser l'accès à Internet d'une manière générale ou simplement dans un sens purement documentaire n'est pas tranchée. En réalité chaque établissement a instauré sa propre politique en la matière.

Il est à prévoir que la bibliothèque, qui doit remplir un rôle social au nom du service public, proposera à tous et sans limite une initiation citoyenne aux nouvelles technologies. Les enquêtes montrent d'ailleurs qu'Internet en bibliothèque est essentiellement utilisé pour la consultation de la presse française et étrangère et les recherches d'emploi. Les retombées ne sont pas négligeables puisque l'accès à Internet dans les bibliothèques entraînerait une diversification des publics. Jean-François JACQUES, secrétaire général de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF), note que « la possibilité offerte par le Web de lire la presse quotidienne a eu pour effet d'attirer en nombre un public étranger qui, jusque là, ne venait pas à la bibliothèque ; mieux, ce nouveau public se transformerait en usager lecteur ».

Par contre les bibliothécaires voient leur mission évoluer et leur métier se transformer. En effet, comme tout nouveau média, Internet requiert des spécificités d'accueil et de gestion du public pour lesquelles ils ne sont pas formés. Comment accompagner les usagers novices, comment structurer l'information pour apporter des repères devant la masse d'informations offertes par ce nouvel outil ?

Se pose là la question de la formation des personnels de bibliothèques.

D'aucuns voient dans l'arrivée des TIC un danger pour la lecture et son développement. Et pourtant, même si ces dernières modifient les pratiques de lecture, une étude allemande démontre que le « WEB » incite à lire davantage. Cette étude est confortée par le sondage réalisé en 1999 par le cabinet MEDIANGLES à la demande de la Société des gens de lettres. Il en ressort qu'Internet est un vecteur de promotion du livre papier comme de la lecture en général car il fait découvrir des œuvres et des auteurs.

IV – LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Le chapitre « L'état des lieux » a présenté la situation du livre et de la lecture en France et en Ile-de-France aujourd'hui. Comme nous l'avons vu, la lutte contre l'illettrisme et le développement de la lecture sont devenus des préoccupations majeures pour les pouvoirs publics comme pour les associations.

Ce chapitre présente les grandes lignes des politiques publiques mises en œuvre dans ce domaine et les actions entreprises par des associations.

IV – 1) Les politiques publiques

IV – 1-1) Menées par l'État

Une politique forte en direction de la lecture est menée par le ministère de la culture et de la communication et sa direction du livre et de la lecture. En tout premier lieu, un soutien important aux bibliothèques territoriales est mené tant dans l'aide à l'investissement que dans l'aide au fonctionnement grâce à l'ouverture, depuis 1986, d'un « concours particulier » au sein de la dotation globale de fonctionnement pour rattraper les retards.

Depuis 1990 le ministère a effectué une « vraie révolution » en prenant en compte la petite enfance dans l'accès au livre. Le livre est maintenant pour ce public, considéré autant comme support de récit que comme objet en considérant l'importance de l'écrit et non seulement de l'image. Un protocole d'accord entre le ministère des affaires sociales et celui de la culture et de la communication a permis l'introduction du livre dans les crèches et la création de « coin bébé » dans les bibliothèques.

Un décret de 1988 insiste sur l'éducation artistique de la maternelle à l'Université reposant sur un partenariat entre les ministères de la Culture et de la communication, de l'Éducation nationale et de la recherche et les collectivités territoriales pour tisser des liens entre les bibliothèques municipales et les BCD des écoles élémentaires.

Le décret interministériel de décembre 2000 (culture et éducation nationale) a institué un plan à 5 ans pour les arts et la culture à l'école élémentaire introduisant un volet littérature, poésie et conte.

Citons aussi les classes à projet artistique et culturel (PAC) qui permettraient à chaque enfant de passer 3 fois dans sa scolarité par une classe à PAC dont le projet artistique et culturel se déclinerait dans toutes les disciplines. Le coût en serait supporté pour moitié par l'État, le solde étant à trouver dans un partenariat.

Pour ce qui la concerne, la DRAC Ile-de-France met en œuvre, au plan régional, la politique culturelle du ministère. Son action se structure :

- en aidant au développement des bibliothèques publiques et au renforcement de leur réseau ;
- en aidant à l'informatisation des bibliothèques pour généraliser l'accès aux multimédias. Un label « Espace, culture, multimédias » a été créé dont bénéficient 3 bibliothèques : les Ulis, Pontault-Combault, les Mureaux ;
- en encourageant la fréquentation des bibliothèques par la formation des personnels aux nouvelles fonctions de médiation. Une réflexion doit avoir lieu pour inciter le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) à proposer des formations initiales et continues adaptées ;
- en contribuant à une conception renouvelée de la politique de la Ville intégrant la bibliothèque ;
- en renforçant la place du livre, autre que le manuel scolaire, au sein de l'Éducation nationale ;
- en soutenant les librairies afin de conserver des commerces de proximité, ce qui favorise l'extension culturelle ;
- en aidant à la modernisation et à la promotion des petites maisons d'édition ;
- en soutenant des opérations de promotion du livre (par exemple : le Salon du livre qui accueille 24 000 jeunes, le chèque lire, le Salon du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis, Lire en fête, Lire à Paris, Le printemps de la poésie, les actions dans les PMI, etc...).

IV – 1-2) Menées par les Conseils généraux

Les conseils généraux, acteurs sur leur territoire, se sont tous investis dans le développement de la lecture, mais en adoptant des priorités qui leur sont propres.

Rappelons d'abord que les 4 départements de la grande couronne disposent de bibliothèques départementales de prêt (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val d'Oise) dont la mission première est le prêt de livres aux communes rurales. Elles développent par ailleurs des actions de conseil et de formation auprès des personnels ou bénévoles qui gèrent les lieux de dépôt des livres.

Les quatre départements ont mis en place des actions de soutien financier aux collectivités souhaitant construire ou étendre leur bibliothèque. Les aides viennent en complément des aides de l'Etat et de la Région qui, ensemble, peuvent couvrir jusqu'à 80 % de la dépense globale hors taxe, sous réserve du respect de certaines

normes. Ce sont là des aides fortement incitatives, mais qui ne s'adressent généralement qu'aux communes de plus de 2000 habitants.

En dehors de ces aides financières, 3 des 4 départements ont initié des politiques originales en faveur du développement de la lecture.

- **La Seine-et-Marne** s'intéresse à la lecture dans les prisons et intervient très activement à la maison d'arrêt de Melun, en collaboration avec la bibliothèque municipale. Une action spécifique en direction de la petite enfance est également mise en œuvre grâce au bébé bus.
- **L'Essonne** vient de définir une politique globale en faveur de la lecture et a signé avec l'Etat un contrat « Département-lecture », unique en France, autour des priorités suivantes : donner le goût de lire, favoriser la lecture sur l'ensemble du territoire, intégrer et développer les technologies de l'information et de la communication, et promouvoir les missions des bibliothèques. Des crédits de 2M€ sont ouverts pour mettre en œuvre la politique globale du Département.
- **Le Val d'Oise** met l'accent sur la mise en ligne des catalogues des bibliothèques, afin de donner une dimension départementale à la politique en faveur du livre.

Aujourd'hui, la mise en ligne des catalogues des bibliothèques du département, de l'université et de la ville de Cergy est réalisée.

Sur les 3 départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis), seul le département de la Seine Saint Denis intervient dans le financement des bibliothèques. Cependant, grâce à l'aide de l'Etat et de la Région, 115 communes de ces départements, qui en comptent 123 au total, sont dotées de bibliothèques, les 8 qui n'en ont pas sont de petites communes. L'effort à poursuivre, en matière d'équipement, concerne les bibliothèques de quartier encore trop peu nombreuses puisque seulement 52 communes en disposent.

Par contre, chacun des 3 départements a développé une forte politique d'incitation à la lecture.

- **Les Hauts-de-Seine** consacre 1,2 million d'€ pour le livre et la lecture. Il a mis en place depuis 1989 le Programme d'Aide à la Lecture (PAL) proposé aux 36 communes du département dont l'objectif est de soutenir l'action de l'école et des autres lieux au sein desquels évoluent les enfants en difficulté dans leur apprentissage de l'écrit. Cette vaste opération est menée avec les enseignants, les bibliothèques et les animateurs de quartier sous la responsabilité organisationnelle et pédagogique de l'IUFM d'Antony.

- **La Seine-Saint-Denis**, quant à elle, se préoccupe de lecture depuis de nombreuses années avec, dès 1985, un soutien à l'investissement culturel prenant en charge 15 % du coût réel hors taxe de la construction, des travaux d'aménagement et de l'informatisation des bibliothèques.

En complément de cette mesure, une politique diversifiée est mise en œuvre avec un axe fort en direction des jeunes publics.

Au-delà du soutien que le Conseil général apporte au Centre de Promotion du Livre de Jeunesse (CPLJ), il a créé en 1987 le centre de documentation sur le livre de jeunesse « Livres au trésor », lieu ressources sur ce thème, mais aussi lieu de rencontres et d'études qui associe les bibliothèques et les collèges. Une dotation en albums est également attribuée aux établissements départementaux accueillant les jeunes enfants. De plus, un livre est offert à chaque enfant fréquentant l'une des 58 crèches départementales, à l'occasion des fêtes de fin d'année ; l'un d'entre eux est une création originale soutenue par le Département.

Par ailleurs, la politique départementale a pour objectifs de favoriser la vitalité de tous les acteurs de la chaîne du livre en veillant à un équilibre sur le territoire, de soutenir toute forme de médiation pour l'élargissement des publics et de faciliter les relations des partenaires du livre pour la mise en place de projets communs. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, le département relance le dispositif « Ecrivains en Seine-Saint-Denis » qui associe un écrivain et une ville dans le but d'attirer de nouveaux publics, et soutient de nombreux projets rassemblant une diversité d'acteurs du livre du département. Des réflexions sont en cours sur une intervention en direction des librairies et des éditeurs.

- **Le Val-de-Marne** consacre, quant à lui, 791 000 € par an au développement de la lecture, avec une politique de constitution de fonds thématiques spécialisés. Le Conseil général achète les ouvrages et les confie aux bibliothèques municipales. Le prêt de ces documents est alors gratuit pour tout habitant du Val-de-Marne. L'ensemble des catalogues de ces fonds spécialisés est mis en réseau pour être consultable par tout Val-de-Marnais.

A cette action s'ajoute l'aide à la création sous 2 formes : chaque année le Conseil général commande à un auteur un ouvrage dont il achète 1 500 exemplaires et passe également commande à un auteur d'un livre pour bébé dont 21 000 exemplaires, acquis par le Conseil général, seront envoyés dans les familles pour chaque naissance.

L'objectif, au-delà de l'aide à la création, est d'introduire le livre dans les familles, que le livre soit pour l'enfant un objet qui lui appartient. Cette

mesure est complétée par l'offre d'un ouvrage à chaque enfant fréquentant une structure collective départementale (crèches, PMI, halte-garderies...).

Des actions d'animation et de formation sont également prises en charge par le Conseil général.

IV – 1-3) Menées en partenariat

*** Les villes lecture**

Devant les difficultés rencontrées pour établir un partenariat entre les divers intervenants concernés par la lecture au plan local, l'Association Française pour la Lecture parlait dès 1989 de « Ville lecture ».

Dans cette logique et considérant que la commune est le lieu politique, administratif, géographique et démographique le plus adapté, le ministère de la culture et de la communication a initié un programme de contrats « Ville lecture » par une circulaire du 17 juillet 1998.

Sans imposer de modèle pour laisser place à une grande diversité d'initiatives, quelques exemples d'actions pouvant faire l'objet d'un contrat étaient cités :

- mettre en réseau les bibliothèques existantes au plan local ;
- avoir une politique du livre en direction de la petite enfance ;
- susciter des actions d'animations hors des murs des bibliothèques vers les publics qui ne les fréquentent pas ;
- créer des liens entre les BCD et la bibliothèque municipale ;
- organiser des événements locaux autour du livre ;
- faire participer des écrivains aux actions menées ;
- former les personnes devant intervenir.

Le contrat « ville lecture » s'appuie, au plan local, sur la mise en place d'un groupe local de pilotage, sous l'autorité du maire, qui rassemble tous les partenaires. Au plan régional, la DRAC négocie les termes du contrat et attribue les crédits affectés à cette opération. Le contrat doit faire l'objet d'une évaluation chaque année. Enfin, au plan national, un label de contrat « Ville lecture » existait jusqu'en 2001. Il était accordé, après avis d'une commission, par la direction du livre et de la lecture. Suite à sa disparition il pourrait utilement être remplacé par un label régional.

En Ile-de-France la ville de Saint-Denis participait à l'opération dès 1999 suivie par Epinay sur Seine et le syndicat intercommunal du Val de Seine en 2000. Il est souhaitable que d'autres communes de notre région s'inscrivent dans ces contrats.

*** L'accueil des écrivains en résidence**

A l'image d'autres départements, celui de la Seine-Saint-Denis a engagé une action d'accueil d'écrivains. Il s'agit d'ouvrir la création littéraire aux publics du département en échangeant autour des imaginaires et des expériences du réel. L'enjeu de ce projet est aussi d'éveiller la curiosité à de multiples formes d'écritures et de développer le plaisir de la découverte.

Cette action permet d'associer un écrivain à une ville pour une durée de 3 mois à 1 an, avec la volonté de voir émerger un processus d'imagination pour la construction, par la bibliothèque, de projets autour de la présence d'un auteur et aussi de former de nouveaux lecteurs à l'aide de partenariats originaux.

Ces partenariats avec le Conseil général et la ville de résidence concernent les bibliothécaires, les libraires, les éditeurs, les Universités Paris 8 et 13 ainsi que la maison d'arrêt de Villepinte.

*** Les maisons d'écrivains**

Par son rayonnement culturel notre région a, de tout temps, attiré les écrivains. De ce fait leurs maisons font partie de notre patrimoine. Parmi les plus célèbres nous pouvons citer : Victor HUGO et Honoré de BALZAC à Paris, Emile ZOLA à Médan, CHATEAUBRIAND à Châtenay-Malabry, Louis ARAGON et Elsa TRIOLET à Saint-Arnoult-en-Yvelines, Jean COCTEAU à Milly-la-Forêt et Alexandre DUMAS à Port Marly.

Chacune, maintenant transformée en musée, propose des actions de vulgarisation des œuvres de leurs anciens propriétaires. De plus certaines proposent d'être un pôle culturel, au delà de la seule muséographie, par l'organisation d'expositions permanentes et temporaires.

C'est ainsi que la Région Ile-de-France et le département de l'Essonne viennent d'acquérir la maison de Jean COCTEAU qui sera partiellement ouverte au public en 2003 et proposera des expositions et l'accès à un centre de ressources.

Le festival « Les heures romantiques » de la maison de CHATEAUBRIAND au sein de la Vallée aux Loups offre des spectacles originaux qui associent musique et littérature dans l'esprit des salons du XIX^e siècle. L'année 2002 marque le bicentenaire de la parution de « Génie du christianisme » et une exposition s'est tenue du 18 septembre au 22 décembre 2002. Avec l'aide de la Région et du département des Hauts-de-Seine des actions pédagogiques sont menées toute l'année sous forme de conférences gratuites dans les classes pour les élèves de 6 à 18 ans et de lecture de contes du

XIX^e siècle dans le parc les dimanches après-midi. Enfin la maison accueille des étudiants en résidence sous forme de séjour.

La maison d'Émile ZOLA organise des ateliers littéraires d'écriture en partenariat avec la Fédération des Oeuvres Laïques des Yvelines et les écoles intéressées. Enfin, la maison a accueilli les 24 et 25 octobre 2002 un séminaire à l'initiative de la commission « activités pédagogiques » de la fédération des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires.

*** Les villes refuges en liaison avec le parlement international des écrivains**

Le Conseil régional, concerné par la tradition de notre pays de défense des droits de l'homme, a souhaité s'associer à la lutte contre l'injustice que subissent nombre d'écrivains bâillonnés dans leur pays et trouvant refuge en France.

Pour ce faire, la Région a choisi de relayer l'action du parlement international des écrivains et proposé que l'Ile-de-France devienne « Région refuge ».

En juillet 1993, trois cents écrivains du monde entier lançaient un appel, en réaction à la multiplication des assassinats d'écrivains en Algérie, pour défendre partout où elle est menacée, la liberté de création. Cet appel aboutissait à la création le 27 juin 1994 du parlement international des écrivains afin d'aider à organiser une solidarité concrète avec les écrivains persécutés, sous la forme d'un réseau de villes-refuges.

Cette initiative a reçu le soutien du parlement de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe. Ce parlement a créé à Aubervilliers (93) un centre de recherche sur les interdits de langage et la censure.

En 1995 une charte des villes-refuges a été adoptée. Elle constitue le cadre juridique et institutionnel de l'accueil des écrivains. A l'origine trois villes de la région se sont portées candidates : Antony (92), Aubervilliers (93) et Louveciennes (78) rejointe depuis par Suresnes (92). Le 30 septembre 1999 la commission permanente du Conseil régional a autorisé le président à signer une convention avec le parlement international des écrivains et les collectivités de la région désireuses de participer à l'accueil d'écrivains persécutés.

La Région assure à l'écrivain une bourse annuelle. La ville paie une cotisation au réseau, met un logement à disposition, facilite l'obtention d'un statut juridique, accorde l'accessibilité de l'écrivain et de sa famille aux services municipaux lequel peut, en contrepartie d'un salaire, assurer des tâches culturelles. L'accueil est de un an pour un célibataire ou un couple et de 2 ans pour un couple avec enfants.

*** La francophonie**

Le développement de la lecture est aussi lié au développement de la lecture en français. La francophonie et donc le monde francophone nourrissent l'écriture en français et étendent la création littéraire française. Ils participent ainsi à un mode culturel de langue française qui ne peut que porter des effets positifs sur l'extension du lectorat y compris dans notre pays.

Dans cet esprit, la Région soutient l'action de l'association ADIFLOR qui intervient par des dons de livres et de matériel, et la formation de bibliothécaires francophones dans 5 pays : Afrique du Sud, Hongrie, Liban, Sénégal et Vietnam.

Signalons aussi que le projet de création d'une Université Française d'Égypte (UFE) au Caire a vu le jour et que, pour la rentrée 2002, près de 250 étudiants pourront suivre son enseignement. A terme, ce seront 2 700 étudiants qui, chaque année, formeront les cadres de qualité qui, outre leurs positions stratégiques dans l'économie égyptienne, auront leur part dans le maintien et l'extension de la francophonie dans leur pays.

IV – 2) Le rôle des associations

Comme nous l'avons déjà remarqué le rôle des associations, en complément des actions publiques, revêt une importance toute particulière. De l'association rayonnant au plan national à celle dont le champ d'action est le quartier, toutes ont le mérite d'apporter leur pierre à l'édification d'une société riche de plus de connaissances et donc de plus de compréhension mutuelle et de fraternité. Il est impossible d'en faire le recensement complet mais il nous a paru intéressant de citer quelques unes d'entre elles pour l'originalité de leurs actions ou la part importante qu'elles prennent dans le développement de la lecture et le plaisir de lire.

*** L'Association Française pour la Lecture (AFL)**

En 1980 des chercheurs de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) et des enseignants ont créé l'association en lien avec l'Éducation nationale.

Aujourd'hui l'association s'assigne 2 missions principales :

- accompagnement des recherches de l'INRP et production de logiciels dont la vente finance les recherches ;
- action militante sur les projets autour de la lecture qui s'adressent aux élus, aux associations, aux entreprises, etc...

L'association est à l'origine de la création des BCD dans les écoles. Elle initie aussi un partenariat inédit avec la Caisse Centrale d'Action Sociale d'EDF-GDF (CCAS)

pour valoriser la lecture dans les centres de vacances grâce à des animations diversifiées. Elle forme des bibliothécaires pour la CCAS et le comité d'entreprise de la SNCF.

Le concept de villes-lecture, déjà présenté dans ce rapport, est issu en 1989 d'un travail de réflexion de l'AFL. En 1999 a été créée la fédération des villes-lecture regroupant 20 villes adhérentes. Outil de la ville-lecture, la classe-lecture consiste à organiser un stage délocalisé (comme les classes transplantées) de 1 à 3 semaines avec l'enseignant et sa classe et les partenaires de la ville concernés par la lecture. L'AFL intervient comme formateur. Dix centres existent aujourd'hui.

Enfin l'AFL est aussi à l'origine de la création des médiateurs du livre pour lesquels elle souhaite vivement qu'un statut et un diplôme soient clairement définis.

*** Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES)**

Cette association intervient pour favoriser le contact entre les très jeunes enfants et les livres. Une de ses fondatrices, Marie BONNAFE, dans son livre intitulé « Les livres c'est bon pour les bébés » y fait part des réflexions nées de son expérience de psychiatre et de psychanalyste. Elle insiste sur l'importance du livre de jeunesse, particulièrement pour les tout-petits. Il s'agit de stimuler l'intérêt pour le livre au moment charnière de l'acquisition du langage. ACCES intervient dans les centres de protection maternelle et infantile, les crèches, les écoles maternelles et les bibliothèques. Intervenant dans toute l'Ile-de-France, l'association a des actions d'animation-lecture à Chilly-Mazarin et Evry (91), Clamart et Gennevilliers (92) et en Seine-Saint-Denis. Elle est soutenue par la Région.

*** ATD Quart-Monde**

Le mouvement a été fondé en 1957 à Noisy-le-Grand (93) par le père Joseph WRESINSKI. Il est présent maintenant dans 40 pays. Son action essentielle est la lutte contre la grande pauvreté. A son initiative, le 17 octobre a été retenue depuis 1987 comme journée mondiale du refus de la misère. Une dalle gravée d'une citation de son fondateur, a été posée sur le parvis des libertés et droits de l'homme de la place du Trocadéro à Paris.

Les bibliothèques de rue sont une de ses actions phare. La première fut créée à Paris dans le XVI^e arrondissement au lieu-dit « La cabane ». Il en existe actuellement :

- 4 à Paris : rue de Paradis (10^e), rue de Vaucouleurs (11^e), square Marcel Sembat (18^e) et rue de Ménilmontant (20^e) ;
- 1 en Yvelines : Elancourt ;
- 2 en Essonne : Massy et les Ulis ;
- 2 en Seine-Saint-Denis : Aulnay-Sous-Bois et Noisy-le-Grand ;
- 1 en Val d'Oise : Ermont (pour les gens du voyage).

Ayant pour objectif d'apporter le livre dans les quartiers défavorisés, la bibliothèque s'installe au pied d'un immeuble ou dans un square. Animée tous les samedis ou les mercredis par 4 ou 5 bénévoles bien formés, la bibliothèque est constituée d'une couverture sur laquelle sont exposés de beaux livres. Cela permet de toucher des enfants n'ayant que peu de contact avec le livre. Sa réussite repose sur la régularité. Elle est présente toute l'année, le même jour aux mêmes horaires, au même endroit et toujours dehors. Les livres ne sont pas prêtés, ils sont lus sur place soit par les enfants, soit par les bénévoles pour que les enfants retrouvent le plaisir d'écouter une histoire.

La bibliothèque de rue fonctionne toujours en lien avec la bibliothèque municipale qui fournit des livres ou aide au stockage des livres de l'association. De plus elle peut aider ou participer aux animations. Il ne s'agit pas de se substituer aux institutions mais bien d'apporter un plus qui soit différent. Le lien avec la bibliothèque municipale permet d'envisager que les enfants y aillent seuls en respectant les lieux et ses règles (inscription, silence, mobilité). La présence d'un médiateur permet un contact progressif par petits groupes.

Un lien avec l'école peut aussi redonner le goût de l'école par la découverte du goût de la lecture. Il s'avère aussi qu'un lien avec les parents et les jeunes adultes s'instaure et que le quartier s'approprie « sa » bibliothèque de rue.

Les bénévoles, qui ne sont pas originaires du quartier, s'engagent pour 2 ans à raison de 3 samedis ou mercredis sur 4 pour que les enfants retrouvent toujours les mêmes personnes. Ils suivent une formation de qualité. Ils font un rapport après chaque séance et une évaluation est réalisée annuellement.

Parmi les autres actions menées par l'association citons :

- les ateliers d'écriture
organisés à la demande des bénéficiaires même si les enfants ne savent pas écrire ;
- les semaines d' « Avenir partagé »
l'été, sur la base d'une rencontre festive, et à la demande des participants, des activités sont réalisées (informatique, poterie, bois, musique, etc...) ;
- le colportage du livre
grâce aux bibliothèques de rue, les bénévoles ont connaissance de familles isolées auxquelles ils prêtent un livre. Le contact établi permet à ces familles, au travers d'échanges oraux, de se réinsérer socialement ;
- les universités populaires
ce sont des réunions, au niveau d'un quartier avec un bénévole, au cours desquelles un sujet choisi est discuté ;

- participation à un réseau pour la culture en partenariat avec d'autres associations pour apporter le livre à tous, des expériences sont menées : « Intermèdes » à Longjumeau (91) et « Lecture nomade » à Villeneuve-la-Garenne (92).

Enfin rappelons que c'est suite au projet présenté par ATD Quart-Monde à la direction du livre et de la lecture du ministère de la culture et de la communication que le rôle de médiateur du livre a été défini.

*** Lire et faire lire**

L'association a été créée le 11 décembre 1999 par le Relais Civique, la Ligue française de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales. Faisant appel le plus souvent à des personnes retraitées c'est un programme d'ouverture à la lecture qui entretient également les liens entre les générations.

Les séances de lecture sont organisées dans l'école, à la demande de l'enseignant en cohérence avec le projet d'école, et avec le soutien de personnes disposant de temps libre pour les enfants des classes de grande section de maternelle, CP, CE1 et CE2. L'objectif est de stimuler leur goût de la lecture et de favoriser un premier contact avec la littérature. Les séances de lecture se tiennent par petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire. Ce programme a le soutien du ministère de l'Éducation nationale. Un bilan très positif a été fait lors d'une journée réunissant tous les partenaires le 22 juin 2001 à la bibliothèque nationale de France.

*** Fondation du « Crédit Mutuel » pour la lecture**

Créé fin 1992 sous l'égide de la Fondation de France, l'association a pour objet de soutenir les actions nationales ou régionales d'envergure, permettant d'inciter tous les publics à la lecture. Pour ce faire elle privilégie trois démarches :

- « Lire la ville » qui offre aux élèves de la maternelle au lycée, de porter un regard nouveau sur leur environnement et de se sensibiliser à la citoyenneté. Aux lycéens elle propose une lecture nouvelle du théâtre et aux étudiants des rencontres et ateliers de travail avec des auteurs contemporains ;
- « Vaincre l'illettrisme » essentiellement tourné vers la prévention ;
- « La voix des lettres » qui soutient des initiatives pour promouvoir la littérature et la poésie.

*** Le « chèque-lire »**

La société « Le chèque-lire » créée en 1988 poursuit, comme à ses débuts, deux objectifs :

- Favoriser l'accès à la lecture pour le plus grand nombre en mettant le livre à la portée des salariés par le biais des Comités d'entreprise ;
- Promouvoir les librairies en tant qu'espaces de conseil irremplaçables.

En 2001, plus de 2,4 millions de chèques ont été mis en circulation pour un montant de 110 MF et 2 800 librairies (sur environ 3 000 en France) dont la FNAC et VIRGIN acceptent le chèque-lire.

Le fonctionnement est simple : l'organisme achète les chèques-lire et les offre ou les revend à prix réduit à ses ressortissants qui les dépensent en librairie. Les librairies retournent les chèques à la société qui effectue les remboursements.

Contrairement aux autres chèques cadeaux ou bons d'achats, le chèque-lire, qui a une vocation culturelle, est exonéré des charges sociales et n'est pas imposable.

La société a aussi créé le chèque-disque et le chèque-culture. C'est à elle que le Conseil régional d'Ile-de-France a choisi de confier la délégation de service public pour le chèque-culture appelé « EN SCENE ». Enfin, « le chèque-lire » est partenaire du ministère de la culture pour le salon du Livre à Paris et l'opération « Lire en fête ».

IV – 3) Les évènements

*** Le Salon du livre**

Rendez-vous annuel de l'édition francophone, considéré comme la plus grande manifestation culturelle européenne ouverte au public, le Salon du livre se tient tous les ans à Paris au mois de mars. En 2002, pour la 22^{ème} édition, il a réuni 1 200 éditeurs dont 389 éditeurs étrangers, 1 600 auteurs et, pour la première fois, toutes les régions françaises. La fréquentation du public est toujours importante avec 219 000 visiteurs dont 24 000 jeunes.

Le Salon du livre se donne pour objectif de répondre à la curiosité des visiteurs. C'est l'ouverture sur l'international – cette année l'Italie était l'invité d'honneur –, la multiplication des lieux et manifestations favorisant le contact avec les auteurs, l'espace « jeunesse » qui invite les jeunes lecteurs à découvrir les coulisses de la création littéraire qui leur est consacrée, le secteur du multimédia culturel et littéraire qui livre ses nouveautés.

2 000 séances de signatures et des dizaines de débats permettent au public de rencontrer les auteurs et d'acquérir les livres qui le séduisent.

Le Conseil régional y installe une librairie « éphémère » qui propose une collection d'ouvrages de tous genres, consacrés à l'Ile-de-France. Plus de 500 titres (beaux livres, polars, BD, guides, littérature, jeunesse) y sont présentés. De plus, des rencontres avec les auteurs et des séances de dédicace sont organisées. C'est aussi pour la Région l'occasion d'expliquer et de développer ses actions pour la démocratisation de la lecture.

*** Le Salon du livre de jeunesse à Montreuil**

Organisé depuis 18 ans par le Centre de Promotion du Livre de Jeunesse, en partenariat avec l'association « Bibliothèques en Seine Saint Denis » et le Conseil général de Seine Saint Denis, le Salon du livre de jeunesse est avant tout la plus grande vitrine de l'édition jeunesse. Il a lieu tous les ans au début du mois de décembre à Montreuil. En décembre 2002 sont attendus 170 exposants, 700 auteurs, 20 000 professionnels et 150 000 visiteurs dont 30 000 enfants, qui viendront en groupes de 600 établissements scolaires.

Les points forts du 18^{ème} salon s'articuleront autour d'une « librairie du monde » qui offrira un panorama de traductions d'ouvrages du monde entier, une exposition centrée sur le mythe de Don Juan, un espace « bandes dessinées », un coin des tout petits, des stands spécifiques dédiés à la presse pour la jeunesse et un espace multimédia qui permettra aux jeunes, dans le cadre d'ateliers, de réaliser des sites intégrant images, textes et sons.

Cette manifestation est l'occasion de rencontres multiformes entre un enfant et un livre et de découverte du monde de la création et de l'édition.

*** La « Bataille de la lecture »**

« La Bataille de la lecture » veut valoriser la place du livre et de la lecture sous toutes ses formes auprès des enfants de 6 à 12 ans, âges stratégiques pour favoriser le développement de la personnalité, l'apprentissage, l'ouverture vers les autres et l'accès à la culture.

Depuis 14 ans cette initiative est organisée par « Savoir Livre » (association d'éditeurs de livres scolaires) en partenariat avec l'association des maires de France, le Syndicat national de l'édition, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture et de la Communication et le Sénat. Cette manifestation, qui cherche à faire valoir l'intérêt et la richesse du livre, pour s'épanouir personnellement comme pour tisser des liens entre les habitants d'une même cité, s'organise autour de deux concours :

- «J'aime lire dans ma ville », reportage sur une personne, un lieu ou un événement mettant en valeur la lecture, mené par un groupe d'enfants de 6 à 12 ans sous la conduite d'un animateur ;
- « Ma ville aime lire » qui s'adresse aux municipalités en les incitant à faire connaître leurs initiatives en faveur du livre et de la lecture.

Le reportage demandé aux enfants est un travail en groupe qui va être l'occasion de dialogue et de discussion entre eux. En confrontant leurs idées, ils vont apprendre le respect, base de la démocratie. Pour les municipalités, la participation au concours les incitera à prendre conscience du rôle fondamental qu'elles ont à jouer dans la politique sociale et culturelle de notre pays. Pour le nouveau ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et la Recherche, cette « Bataille de la lecture » s'inscrit résolument dans la lutte contre l'illettrisme dont il a fait une de ses priorités.

***Lire en fête**

Cette manifestation nationale organisée tous les ans en octobre par le ministère de la Culture et de la Communication met, durant trois jours, le livre au cœur de la cité. Tous les acteurs du livre mais aussi le milieu associatif, des comédiens, des musiciens, des collectivités territoriales et de nombreux ministères se mobilisent pour organiser de nombreux événements permettant de favoriser l'accès de tous à la lecture : textes déclamés et mis en scène, ateliers d'écriture, rencontres, débats, contes ...dans des lieux traditionnellement consacrés au livre, mais aussi dans des gares, cafés, théâtres, marchés...

Ce sont 5 000 manifestations dont 380 en Ile-de-France qui ont mobilisé tous les acteurs du livre pour que la lecture soit partout présente et vivante.

V – LES PRECONISATIONS

Avant tout, rappelons que le rôle de l'Etat est fondamental pour le développement de la lecture et dans la lutte contre l'illettrisme. C'est ainsi que l'Education nationale a en charge l'apprentissage de la lecture, mais au delà de cette action prioritaire, l'Etat, garant des solidarités, doit assurer sa responsabilité en la matière.

La mise en œuvre de mesures favorisant le développement de la lecture relève cependant aussi d'actions de proximité initiées soit par les collectivités locales, soit par les associations, soit par les professionnels.

1) Améliorer la connaissance sur la situation de la lecture en Ile-de-France : l'offre, les besoins, les pratiques.

Le rapport s'est intéressé aux actions menées par l'Etat, les collectivités territoriales et les associations pour développer la lecture en Ile-de-France. Il a identifié deux objectifs essentiels : d'une part la lecture comme outil de lutte contre l'illettrisme permettant de renforcer la connaissance et l'usage du code et passer de l'appréhension de l'écrit à la découverte du plaisir de lire, d'autre part la lecture comme facteur d'enrichissement personnel. Afin d'orienter les politiques publiques vers des actions pertinentes et efficaces, il serait nécessaire de disposer de données sur la situation de la lecture en Ile-de-France, plus larges que les statistiques actuellement disponibles sur les seules bibliothèques publiques, et notamment concernant :

- l'offre de lecture, qui recenseraient les lieux d'accès aux imprimés et leurs caractéristiques (librairies, grandes surfaces, kiosques) ;
- les actions des associations avec leur spécificité ;
- les besoins des différents publics (jeunes, illettrés, immigrés ...) tant sur le contenu des écrits que sur les modes d'accès qu'ils privilégient ;
- les pratiques actuelles de lecture en fonction des publics (âge, lieu de résidence, niveau socio-culturel, handicaps...)

Le Conseil régional pourrait être l'instigateur d'une telle démarche qui permettrait à tous les acteurs du développement de la lecture de disposer d'un état des lieux, base d'une réflexion sur les actions à entreprendre pour favoriser l'accès de tous aux livres.

*
* *

Sans attendre les résultats de cette démarche, des actions peuvent déjà être menées par la Région, soit pour combler des déficits identifiés, soit pour encourager les initiatives qui favorisent le rapprochement du public et de l'écrit.

2) En matière d'investissements

- La politique actuelle d'aide à la création, à l'extension et à l'équipement de bibliothèques doit être poursuivie. Si le niveau d'équipement du territoire francilien est bon au regard du taux de population desservie par une bibliothèque, et du nombre et du professionnalisme des personnels, les efforts doivent se concentrer sur le développement des bibliothèques de quartier, équipement de proximité qui fait défaut aujourd'hui.
- Le développement inéluctable des technologies de l'information et de la communication tant comme outil de recherche documentaire, que comme support de communication entre individus ou entre un individu et un organisme doit être pris en compte. La politique régionale de soutien à l'ouverture de lieux d'accès à Internet doit être amplifiée en s'attachant à conditionner l'aide régionale à la présence de personnels formés et qualifiés permettant d'accompagner les utilisateurs. Les points d'accès à Internet dans les bibliothèques et médiathèques doivent être soutenus de la même manière.
- Pour mieux répondre à la recherche d'information sur les documents disponibles en bibliothèque, une mise en réseau des lieux de lecture apporterait la réponse qui manque actuellement. La Région pourrait initier et subventionner ce projet qui élargirait au territoire francilien les expériences menées à Paris et dans le Val d'Oise.

Au delà de ces 3 actions qui nécessitent des financements importants, d'autres mesures peuvent être mises en œuvre. Elles sont regroupées en deux catégories : celles dont la Région peut avoir l'initiative et celles de proximité, à l'initiative de collectivités territoriales ou associations qui pourraient être soutenues par la Région.

3) Actions pilotées par la Région

Deux mesures relèvent d'actions de formation :

- L'émergence de nouveaux métiers, tels que les médiateurs du livre et les conteurs, qui jouent un rôle important, d'une part pour faciliter la rencontre avec le livre et d'autre part pour développer l'envie de lire, pose la question des formations adaptées.

Le besoin d'initiateurs aux nouvelles technologies sur tous les lieux d'accès nécessite également de prévoir les programmes de formation de ces personnels.

La Région pourrait mettre en œuvre les actions de formation permettant d'assurer la qualification et la reconnaissance de ces nouveaux métiers.

- De même, des programmes spécifiques de remise à niveau sur les savoirs de base devraient être proposés aux jeunes en difficulté repérés lors des journées d'appel pour la défense. Des mesures particulières de suivi de ces jeunes sont à imaginer afin de s'assurer de l'efficacité des actions entreprises. En effet, ces jeunes, sortis du système scolaire en situation d'illettrisme et clairement identifiés, doivent bénéficier d'une attention particulière.

La Région pourrait intégrer au schéma régional des formations ces actions spécifiques.

Trois mesures relèvent de l'initiative régionale :

- Le prix des livres constitue, pour les jeunes, un frein à l'acquisition. Afin de leur permettre d'acquérir les livres qui leur plaisent, à un moindre coût, la Région pourrait proposer des chèques-lire aux lycéens, apprentis et jeunes salariés de 16 à 25 ans, à l'instar de l'actuel chèque culture.
- Afin de faciliter l'accès à diverses bibliothèques et multiplier ainsi l'offre d'écrits accessibles, la Région pourrait instaurer une carte régionale d'usager. Cette carte pourrait, dans un premier temps, donner l'accès aux équipements d'importance (grandes bibliothèques, bibliothèques universitaires) et s'étendre ensuite aux bibliothèques plus modestes qui en feraient la demande.
- La Région, qui incite les CFA à développer leurs centres de documentation, pourrait favoriser les dotations en livres qui répondent à la demande des jeunes.

4) Actions soutenues par la Région

Il est apparu, dans la réflexion à laquelle nous a conduits la rédaction de ce rapport, que les actions les plus efficaces pour amener un non lecteur à la lecture sont celles qui sont conduites au plus près des individus. Ce sont les actions de proximité menées par les collectivités locales et les associations. Ces actions doivent être soutenues pour se développer.

Certaines s'adressent à des publics particuliers :

- Pour les aveugles, mal voyants et les autres personnes handicapées, les mesures spécifiques déjà mises en œuvre par certaines bibliothèques devraient être étendues à tous les lieux de lecture et concernent notamment l'édition d'imprimés en gros caractères et le portage de livres à domicile.

- Plus un jeune enfant aura été mis tôt en contact avec le livre, plus il a de chances de devenir un lecteur. Le premier contact passe par l'histoire lue à haute voix. Toutes les initiatives prises dans ce sens par les collectivités locales ou les associations devraient être soutenues et des aides particulières pourraient être attribuées aux lieux de lecture qui offriraient aux très jeunes enfants des animations adaptées.
- Les publics – enfants et adultes – les plus en difficulté, ceux qui manifestent une appréhension face à l'écrit, nécessitent une attention particulière. De nombreuses associations, soit de quartier, soit d'envergure nationale, agissent efficacement en faveur de ces publics. Il apparaît essentiel que leurs initiatives soient connues, reconnues et aidées.

Les actions d'animation en direction des franciliens doivent également se développer.

- Pour revitaliser les centres villes en soutenant le commerce de proximité, une réflexion est à mener pour déterminer les conditions dans lesquelles des aides pourraient être apportées aux librairies indépendantes pour éviter leur fermeture, ou permettre leur ouverture, afin de maintenir au cœur de la ville un professionnel du livre, à l'instar des politiques existantes pour le maintien des salles de cinéma de quartier.
- Pour inciter à la lecture, des actions partenariales autour d'un auteur ou d'un thème littéraire pourraient être menées dans des lieux aussi différents que les centres commerciaux, les cinémas, les théâtres, les musées et les grands pôles de transport. La Région pourrait les soutenir en fournissant de l'ingénierie (conseillers, kits ...).
- Pour favoriser la cohésion sociale par une connaissance améliorée d'autres cultures et pour aider au développement de la francophonie, la venue d'écrivains étrangers francophones pourrait être favorisée.
- Le développement du tourisme et la protection du patrimoine ont amené les collectivités territoriales à créer des routes d'écrivains, à protéger et ouvrir au public des maisons d'écrivains. Ces actions favorisent également la connaissance du patrimoine littéraire, développent l'intérêt pour l'œuvre de l'écrivain et incitent à la lecture. Les actions actuellement mises en œuvre pourraient être amplifiées.

5) Créer un Centre régional de la lecture.

Un certain nombre d'actions qui viennent d'être évoquées pourraient être pilotées par un Centre régional de la lecture. La création de ce centre permettrait d'agir efficacement autour de quatre missions :

- Un observatoire régional de la lecture qui permettrait de recenser et d'évaluer les politiques mises en œuvre par les administrations et les associations, mais aussi d'impulser des actions nouvelles en fonction des résultats obtenus ou des évolutions constatées.
- Une « tête de réseau » des bibliothèques pour piloter les opérations de partage de l'information tant sur les expériences d'animation que sur la mise en ligne de leurs fonds.

La carte régionale unique de l'utilisateur pourrait être mise en œuvre dans ce cadre.

- Un soutien à la création locale, la petite édition et les librairies franciliennes.
- Un conseil et une ingénierie de projets pour les initiatives locales, municipales ou associatives.

VI – CONCLUSION

Le rapport Marrache apportait en 1990 des idées pertinentes pour favoriser le développement de la lecture en Ile de France. Depuis cette date des efforts importants ont été engagés par le Conseil régional aux cotés d'autres partenaires pour développer la lecture et aider ainsi chaque habitant à prendre sa place dans la société.

En 2002 le contexte est différent : l'implantation dans la vie courante des nouvelles technologies principalement liées à l'information et la communication, et la prise de conscience du phénomène de l'illettrisme qui touche une proportion préoccupante de français sont deux éléments nouveaux qui appellent des réponses nouvelles.

Il devient urgent de mettre à la portée du plus grand nombre les outils d'accès aux nouvelles technologies et l'apprentissage de leur utilisation.

Il devient encore plus urgent de combattre l'illettrisme, facteur d'exclusion et source de fracture sociale.

Si l'approche doit être individuelle pour mieux prendre en compte les particularités des personnes, la responsabilité, elle, est collective et chacun à son niveau a un rôle à jouer.

Ce sont des mesures adaptées à chaque individu en fonction de son besoin qui permettront de s'attaquer sérieusement à l'illettrisme et à l'illectronisme. Nous devons passer d'une logique de l'offre à une logique de la demande.



A N N E X E S

Annexe 1 : Auditions et entretiens

Annexe 2 : Bibliographie

Annexe 3 : Index des sigles

Annexe 4 : Données chiffrées sur les bibliothèques municipales

ANNEXE 1 : AUDITIONS ET ENTRETIENS

Liste des personnalités entendues dans le cadre de la préparation de ce rapport

Le rapporteur et les membres de la commission de la culture et de la communication adressent leurs très vifs remerciements aux personnalités qui ont bien voulu apporter leur contribution à la préparation de ce rapport :

Lors d'auditions :

- Monsieur Alain BENTOLILA, professeur de linguistique à la Sorbonne et conseiller scientifique de l'Observatoire National de la Lecture ;
- Monsieur Moncef BEN OTHMAN, conseiller pour le livre et la lecture à la Direction régionale des affaires culturelles ;
- Madame Aline GIRARD-BILLON, coordinatrice de l'Observatoire Permanent de la Lecture Publique à Paris

Lors d'entretiens :

- Madame Henriette ZOUGHEBI, présidente de la commission de la culture, de la communication et des nouvelles technologies du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- Madame Nicole RAYNAUD, directrice adjointe chargée de la culture au Conseil Régional d'Ile de France ;
- Monsieur Antoine CASSAN, chargé de mission à la sous direction de la culture du Conseil régional d'Ile de France ;
- Madame Martine GLAUMAUD, chef du bureau du développement de la lecture au ministère de la culture et de la communication;
- Madame Martine BLANCHARD, chef du bureau des bibliothèques territoriales au ministère de la culture et de la communication;
- Madame Nathalie BOIS, Association Française pour la Lecture (AFL) ;
- Madame Evelyne RIOU et Monsieur Jacques GALLOIS, ATD Quart Monde ;
- Madame Martine JEAN, directrice de la médiathèque départementale de la Seine et Marne ;
- Monsieur Xavier PERSON, chargé de mission pour le livre au Conseil général de la Seine Saint Denis ;
- Madame Fortunée SELLAM, directrice de la médiathèque de Suresnes.

ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- Les Actes de Lecture de l'Association Française pour la Lecture
N° 53 Mars 1996 – N° 59 Septembre 1997 – N° 69 Mars 2000 ;
- « Regards sur la lecture et ses apprentissages » de l'Observatoire National de la Lecture – 1996- ;
- « Lecture, informatique et nouveaux médias » de l'Observatoire National de la Lecture – 1997- ;
- Circulaire du 17 février 1998 de la Direction du livre et de la lecture relative au programme « médiateurs du livre » ;
- « Lutter contre l'illettrisme » rapport de Maris Thérèse Geffroy au ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au secrétaire d'Etat à la formation professionnelle - Avril 1999 ;
- « Illettrisme, agir au quotidien » rapport du groupe de travail national sur la lutte contre l'illettrisme – Mai 1999 ;
- Les états généraux de la lecture et des langages des 4 et 5 mai 1999. Discours d'ouverture et de clôture de Madame Ségolène Royal ;
- Bibliothèques municipales – Bibliothèques départementales de prêt – Données 1999 du ministère de la Culture et de la Communication ;
- « La lecture dans les trois cycles du primaire » de l'Observatoire National de la Lecture – Janvier 2000 ;
- « Action culture à Paris » Rapport d'activités d'ATD Quart Monde pour l'année 2000 ;
- « Du livre papier au livre électronique » Actes du V^{ème} forum des bibliothèques de Seine et Marne – Conseil général de Seine et Marne – 2001 ;
- « La lecture de 8 à 11 ans » de l'Observatoire National de la Lecture – Janvier 2001 ;
- « L'illettrisme, la France cachée » de Jean Philippe Rivière – Gallimard 2001 ;
- « Le plan de 5 ans pour les arts et la culture de la maternelle à l'enseignement supérieur » Livre blanc du ministère de l'Education nationale et du ministère de la Culture et de la Communication – CNDP 1^{er} trimestre 2002 ;

- « La France face à l'illettrisme » d'Alain Bentolila – Juin 2002 ;
- « Le développement numérique des territoires » de Bruno Cassette, chargé de mission à la DATAR – La Documentation Française 2002 ;
- « 1+1+1... » d'Alexandre Jardin – Grasset 2002.

ANNEXE 3 : INDEX DES SIGLES

INDEX DES SIGLES

<p>AFL : Association Française pour la Lecture</p> <p>ANLCI : Agence Nationale de la Lutte Contre l'Illettrisme</p> <p>BCD : Bibliothèque Centre de Documentation</p> <p>BD : Bande dessinée</p> <p>BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt</p> <p>BEATEP : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire</p> <p>CDI : Centre de Documentation et d'Information</p> <p>CE : Comité d'Entreprise</p> <p>CFA : Centre de Formation d'Apprentis</p> <p>CNDP : Centre National de Documentation Pédagogique</p> <p>CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale</p> <p>CPLJ : Centre de Promotion du Livre de Jeunesse</p> <p>CRDP : Centre Régional de Documentation Pédagogique</p> <p>DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles</p> <p>GPLI : Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme</p> <p>IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France</p> <p>INRP : Institut National de la Recherche Pédagogique</p> <p>IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres</p> <p>JAPD : Journée d'Appel Pour la Défense</p> <p>ONL : Observatoire National de la Lecture</p> <p>OPLPP : Observatoire Permanent de la Lecture Publique à Paris</p> <p>PAC : Projet Artistique et Culturel</p> <p>PMI : Protection Maternelle et Infantile</p>	<p>STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France</p> <p>TIC : Technologies de l'Information et de la Communication</p> <p>UFE : Université Française d'Égypte</p>
--	---

**ANNEXE 4 : DONNEES CHIFFREES
SUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES**